

**GLOBAL X**

par Mirae Asset

—

# **FNB GLOBAL X RÉPARTITION ADAPTATIVE DE L'ACTIF RESOLVE EN CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ**

(AUPARAVANT, FNB HORIZONS RÉPARTITION ADAPTATIVE DE L'ACTIF RESOLVE)

## **(HRAA : TSX)**

RAPPORT INTERMÉDIAIRE | 30 JUIN 2024

CETTE PAGE A INTENTIONNELLEMENT ÉTÉ LAISSÉE EN BLANC

# Table des matières

## **RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS**

Analyse du rendement du Fonds par la direction .....	7
Faits saillants de nature financière .....	13
Rendement passé .....	16
Sommaire du portefeuille de placements .....	17

## **RESPONSABILITÉ DU GESTIONNAIRE À L'ÉGARD**

<b>DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE</b> .....	19
---	----

## **ÉTATS FINANCIERS**

États de la situation financière .....	20
États du résultat global .....	21
États de l'évolution de la situation financière .....	22
États des flux de trésorerie .....	23
Tableau des placements .....	24
Notes afférentes aux états financiers - Informations spécifiques au FNB .....	27
Notes afférentes aux états financiers .....	32

CETTE PAGE A INTENTIONNELLEMENT ÉTÉ LAISSÉE EN BLANC

## Message du chef de la direction

Nous n'en sommes qu'à la moitié de 2024 et cette année est déjà l'une des plus importantes et des plus marquantes de notre histoire.

Après avoir annoncé publiquement notre intention de procéder au début du mois de mars au repositionnement de la marque, nous avons terminé le processus de changement de nom de Horizons ETFs pour celui de Global X Investments Canada Inc. (« **Global X** ») le 1<sup>er</sup> mai 2024.

Notre décision de repositionner la marque auprès d'investisseurs comme vous était motivée par le désir d'offrir aux Canadiens le meilleur des deux mondes : la force, la portée étendue et le réseau mondial d'experts qui sont associés à la marque Global X reconnue à l'échelle internationale, ainsi que l'expertise et le soutien locaux continus que nous offrons pour évoluer dans le monde canadien des investissements.

En intégrant la plateforme Global X, nous faisons partie d'une organisation plus importante, comptant au delà de 100 milliards de dollars d'actifs de FNB sous gestion dans le monde, soutenus par notre société mère, Mirae Asset, qui a plus de 800 milliards de dollars d'actifs dans 19 pays et marchés.

Par ailleurs, notre gamme de FNB – l'une des plus importantes et des plus anciennes au Canada – continue de se négocier selon les symboles et les mandats initiaux, tandis que les fonds de la marque Horizons portent maintenant le nom de Global X. Une autre décision prise en tenant compte des intérêts de nos investisseurs.

Cette année et dans les années à venir, nous demeurons déterminés à aider les Canadiens à s'y retrouver dans les tendances émergentes qui façonnent les marchés et à en tirer parti, tout en offrant des solutions de placement et une expérience client exceptionnelles.

Je suis fier de souligner d'autres progrès réalisés par Global X depuis le début de l'année, au sein de notre entreprise et pour nos investisseurs.

En juin, Global X a été reconnu en tant que fournisseur de FNB de l'année lors des Wealth Professional Awards 2024. Ce prix récompense le cabinet de gestion d'actifs exceptionnel qui se spécialise dans les fonds négociés en bourse (FNB) et qui offre constamment des services-conseils de qualité supérieure tout en repoussant les limites de l'innovation et des meilleures pratiques sectorielles pour les 12 derniers mois. Cette reconnaissance témoigne de notre engagement à offrir des solutions de placement de grande qualité et souligne la position de Global X en tant que chef de file du secteur canadien des FNB.

En mai, nous avons lancé le plus grand nombre de fonds de notre histoire, soit 17 nouveaux FNB.

En partenariat avec les principaux fournisseurs d'indices mondiaux, notamment Nasdaq, S&P et MSCI, nous avons élargi notre gamme de FNB d'actions essentiels, qui offre une exposition aux indices de référence à faible coût, avec 15 nouveaux FNB, y compris des stratégies de superposition d'options d'achat couvertes innovantes et à faible effet de levier. Notre gamme élargie de FNB d'actions essentiels vise à permettre aux Canadiens d'investir comme ils le veulent, qu'ils recherchent un plus grand potentiel de revenu, un potentiel de croissance accru ou les deux.

Sur le plan thématique, les mandats des nouveaux FNB lancés ont porté sur la révolution émergente de l'IA, par l'entremise du FNB Global X Indice intelligence artificielle et technologie (« **AIGO** »), et sur les géants mondiaux d'aujourd'hui, par l'entremise du FNB Global X Indice Top 10 d'actions de valeurs sûres en innovation (« **TTTX** »).

Beaucoup d'autres lancements intéressants sont envisagés pour 2024, et je serai ravi de vous communiquer d'autres détails sous peu.

À Global X, nous misons sur l'innovation dans tout ce que nous faisons. Qu'il s'agisse de nos origines en tant que l'un des premiers fournisseurs de FNB au Canada ou de notre fière tradition de lancement de produits de placement inédits, nous sommes guidés par l'audace, une vision et un engagement à offrir une qualité et une expérience client exceptionnelles.

La devise de notre nouvelle marque est « Valoriser l'investissement grâce à l'innovation » et nous nous engageons à être là, à vos côtés, pour vous aider à explorer tout un univers de possibilités d'investissement et d'occasions à l'échelle mondiale.

Je vous remercie de votre soutien indéfectible.

Salutations cordiales,



Rohit Mehta  
Président et chef de la direction de Global X Investments Canada Inc.

CETTE PAGE A INTENTIONNELLEMENT ÉTÉ LAISSÉE EN BLANC

## RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

Le présent rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du FNB Global X Répartition adaptative de l'actif ReSolve en catégorie de société (auparavant, FNB Horizons Répartition adaptative de l'actif ReSolve) (« HRAA » ou le « FNB »), une catégorie d'actions de société (une « catégorie de société ») de Global X Canada ETF Corp. (la « Société »), fait état des faits saillants de nature financière, et il est présenté avec les états financiers intermédiaires non audités (« états financiers » ou « états financiers intermédiaires ») du fonds de placement. Vous pouvez obtenir sans frais un exemplaire des états financiers intermédiaires non audités ou des états financiers annuels audités du fonds de placement, du rapport annuel ou intermédiaire de la direction sur le rendement du Fonds, des politiques et procédures de vote par procuration les plus récentes, du dossier d'information sur le vote par procuration ou des états trimestriels du portefeuille, en composant (sans frais) le 1-866-641-5739 ou le 416-933-5745, en nous écrivant à Global X Investments Canada Inc. (« Global X » ou le « gestionnaire »), 55, avenue University, bureau 800, Toronto (Ontario) M5J 2H7, ou en visitant notre site Web au [www.globalx.ca](http://www.globalx.ca) ou celui de SEDAR+ au [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca).

Le présent document peut renfermer des énoncés prospectifs à l'égard des événements futurs, résultats, circonstances ou rendements anticipés ou encore des attentes qui ne sont pas des faits historiques, mais représentent plutôt nos convictions à l'égard d'événements futurs. De par leur nature, les énoncés prospectifs sont nécessairement fondés sur des hypothèses et font l'objet d'incertitudes et de risques inhérents. Les risques que les prédictions et autres énoncés prospectifs ne se révèlent pas exacts sont importants. Le lecteur est prié de ne pas se fier outre mesure à nos énoncés prospectifs, étant donné qu'un certain nombre de facteurs peuvent faire en sorte que les résultats, les conditions, les mesures prises ou les événements réels diffèrent des objectifs, des attentes, des estimations ou des intentions décrits de façon explicite ou implicite dans les énoncés prospectifs.

Les résultats réels peuvent différer de façon appréciable des attentes de la direction exprimées dans ces énoncés prospectifs en raison de plusieurs facteurs, y compris notamment les conditions des marchés et la conjoncture économique générale, les taux d'intérêt, les changements apportés aux lois et règlements, les effets de la concurrence dans les secteurs géographiques et secteurs d'activité où le FNB peut investir et d'autres risques énoncés, de temps à autre, dans le prospectus du FNB. À l'occasion, de nouveaux facteurs de risque apparaissent et la direction ne peut les prévoir tous. Nous avisons le lecteur qu'il s'agit là d'une liste non exhaustive des facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur l'un de nos énoncés prospectifs et qu'il ne devrait pas s'y fier indûment lorsqu'il prendra la décision d'investir dans un FNB. D'ailleurs, les investisseurs et autres parties devraient porter une attention particulière à ces facteurs, ainsi qu'aux autres incertitudes et événements potentiels, et tenir compte de l'incertitude inhérente aux énoncés prospectifs. En raison des répercussions possibles de ces facteurs, le gestionnaire décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs consécutivement à l'obtention de nouveaux renseignements, ou à la survenue d'événements nouveaux, ou pour tout autre motif, à moins que la loi applicable ne l'exige.

## Analyse du rendement du Fonds par la direction

### Objectif et stratégie de placement

HRAA cherche à obtenir une plus-value du capital à long terme en investissant, directement ou indirectement, dans les principales catégories d'actifs mondiaux, dont les indices d'actions, les indices de titres à revenu fixe, les taux d'intérêt, les marchandises et les devises.

HRAA fournit une exposition aux principales catégories d'actifs mondiaux, dont les indices d'actions, les indices de titres à revenu fixe, les taux d'intérêt, les marchandises et les devises. HRAA obtient une exposition à ces catégories d'actifs en investissant dans des instruments dérivés et des titres. Les instruments dérivés pourraient comprendre des contrats à terme standardisés et des contrats à terme de gré à gré.

HRAA pourrait investir dans des instruments qui procurent une exposition aux marchés nationaux et étrangers, y compris aux marchés émergents. HRAA détiendra aussi une grande part de ses actifs dans de la trésorerie, des fonds du marché monétaire, des titres du Trésor américain ou d'autres équivalents de trésorerie, dont une partie ou la totalité serviront de marge ou de garantie pour les investissements de HRAA.

## Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

Dans le cadre de ses stratégies de placement, HRAA peut obtenir une exposition indirecte à des actifs numériques, y compris des cryptomonnaies telles que, mais sans s'y limiter, le bitcoin ou Ether, sous réserve d'une limite de 5 % de la dernière valeur liquidative établie pour HRAA au moment de l'acquisition de ces placements. L'exposition de HRAA à des actifs numériques peut être obtenue par i) un placement dans des fonds d'investissement, y compris des organismes de placement collectif, des organismes de placement collectif alternatifs et des fonds d'investissement à capital fixe, qui sont assujettis au Règlement 81-102, qui investissent directement ou indirectement dans ces actifs numériques, ou ii) l'utilisation d'instruments dérivés et d'autres instruments financiers, notamment des contrats à terme standardisés, des options sur contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré, des contrats de swap ou une combinaison de ce qui précède, ou un placement dans ceux-ci. Conformément à ses politiques, HRAA pourrait livrer des actifs du portefeuille à ses courtiers en contrats à terme qui sont membres de marchés à terme pertinents afin de garantir ses obligations aux termes de contrats à terme. La stratégie de HRAA vise à obtenir une plus-value du capital à long terme.

Il y a lieu de se reporter au prospectus le plus récent du FNB pour une explication détaillée des restrictions de HRAA en matière de placement.

### Risques

Le gestionnaire examine le niveau de risque du FNB au moins une fois l'an, et lorsque l'objectif de placement ou les stratégies de placement du FNB ont changé de façon importante. Aucun changement n'a influé de manière importante sur le niveau du risque global auquel le FNB a été exposé au cours de la période. Le niveau de risque actuel du FNB est : faible à moyen.

Les niveaux de risque sont déterminés en fonction de la volatilité historique du FNB, calculée selon l'écart-type entre son rendement et sa moyenne. La catégorie de risque du FNB peut changer au fil du temps et la volatilité historique n'est pas représentative de la volatilité future. Règle générale, le niveau de risque du FNB lui est assigné d'après un écart-type de ses rendements sur 10 ans et le rendement de l'indice sous-jacent ou d'un substitut applicable. Si le gestionnaire juge que les résultats obtenus selon cette méthode ne sont pas représentatifs de la volatilité future du FNB, le niveau de risque peut être déterminé en fonction de la catégorie du FNB. Les niveaux de risque ne devraient pas tenir lieu de solution de rechange à une évaluation complète et appropriée du caractère adéquat du placement ou à son évaluation financière par un conseiller en placement.

Les risques et une description complète de chaque risque auxquels est exposé un placement dans le FNB sont présentés dans le plus récent prospectus du FNB. Il est possible de se procurer le plus récent prospectus en accédant au site [www.globalx.ca](http://www.globalx.ca) ou au [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca), ou en communiquant avec Global X Investments Canada Inc. sans frais au 1-866-641-5739 ou au 416-933-5745.

**Avant d'acheter des actions, les investisseurs éventuels devraient lire la description complète des risques énumérés dans le plus récent prospectus du FNB et en tenir compte.**

### Résultats d'exploitation

Pour la période close le 30 juin 2024, les parts du FNB ont produit un rendement de 7,77 %. En comparaison, le rendement de l'indice de référence de la stratégie, composé de l'indice S&P Risk Parity à volatilité cible de 8 % et de l'indice S&P Systematic Global Macro, s'est établi à 13,88 % pour la même période.

La stratégie du FNB allie un cadre de diversification mondiale et de risque équilibré – ce que l'on appelle la parité de risque – avec des modèles quantitatifs exclusifs qui modifient de façon dynamique les expositions au marché à la lumière des relations et des tendances complexes qui ressortent d'une série de sources de données. La stratégie a aussi recours à une protection dynamique contre le risque extrême, qui peut devenir un outil de gestion du risque important en cas d'effondrement soudain des marchés, lorsqu'une position acheteur sur la volatilité peut représenter l'une des rares options payantes.

## Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

### *Revue générale du marché*

Au cours des premiers mois de l'année, l'économie américaine était en plein essor, et le produit intérieur brut (« PIB ») et l'inflation ont dépassé les attentes. Toutefois, les données plus récentes indiquent un ralentissement : la révision à la baisse du PIB met en évidence la réduction des dépenses de consommation, tandis que l'indice des directeurs des achats (Purchasing Managers' Index) d'ISM est en repli. Les conditions du marché de l'emploi ont commencé à se détériorer, comme l'illustrent la diminution des postes à temps plein, la hausse des emplois à temps partiel, les disparités importantes entre les enquêtes auprès des ménages et des établissements par le Bureau des statistiques sur la main-d'œuvre ainsi que l'augmentation du taux de chômage, qui a atteint 4 %. Le portrait de l'inflation s'est également complexifié, et les chiffres élevés au début du trimestre ont abouti à une décélération en juin.

La Réserve fédérale américaine (la « Fed ») a beau avoir opté pour la stabilité des taux, les attentes ont changé radicalement lorsque la courbe de rendement des titres du Trésor, qui prévoyait avec optimisme plusieurs baisses de taux au début janvier, s'est ajustée à des données économiques plus fougueuses. Dans la zone euro, le PIB a enregistré une croissance anémique de 0,5 % en 2023 et un ralentissement marqué au quatrième trimestre. La situation était encore pire au Royaume-Uni, le pays étant entré dans une récession technique après deux trimestres consécutifs de croissance négative. La Banque du Canada a été la première banque centrale du G7 à abaisser son taux directeur, suivie de peu par la Banque centrale européenne.

La Banque du Japon a relevé ses taux pour la première fois depuis 2007. Dernière grande banque centrale à cesser de pratiquer des taux d'intérêt négatifs, elle a ultérieurement annoncé une réduction des rachats d'obligations du gouvernement japonais. Les décideurs ont même discuté d'une possible hausse des taux directeurs, car la dépréciation du yen exacerbe les pressions inflationnistes dans la foulée d'une étonnante accélération de la croissance des salaires. L'économie de la Chine a enregistré une croissance supérieure aux attentes de 5,3 % au premier trimestre, largement attribuable à la reprise de l'activité industrielle. À Beijing, les décideurs continuent d'avoir recours à des mesures budgétaires pour soutenir l'activité et encourager les investissements étrangers.

Encore un signe de la crise de confiance qui ébranle les gouvernements occidentaux, les partis anti-establishment ont pris du galon et remporté 25 % des sièges lors des élections au Parlement de l'Union européenne (« UE »). La coalition au pouvoir est restée en place, mais plusieurs éléments clés du programme législatif de l'UE sont désormais menacés, y compris les politiques portant sur les changements climatiques, l'immigration et l'opposition à l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Les députés sortants en Allemagne et en France ont été particulièrement affaiblis, ce qui a poussé le président français à dissoudre son parlement et à déclencher des élections. Les obligations européennes, françaises et italiennes ont reculé, et les principaux indices boursiers d'Europe ont plongé et annulé une partie de leurs gains antérieurs.

Les bons du Trésor américain ont été pénalisés par l'inflation persistante, quoique moins que leurs équivalents européens. L'inversion de la courbe de rendement des bons du Trésor, mesurée par l'écart entre les obligations à 2 ans et à 10 ans, n'a jamais duré aussi longtemps. Les actions américaines à grande capitalisation ont continué de prendre de la valeur, tirées par les titres technologiques, tandis que les petites capitalisations ont été liquidées. Les actions japonaises ont monté jusqu'à des hauts inégalés, dépassant leur pic de 1989, sur fond de dégringolade du yen par rapport au dollar américain.

La hausse du pétrole brut et des distillats s'est poursuivie dans le contexte de l'instabilité qui persiste au Moyen-Orient, et l'OPEP+ a prolongé ses baisses de production. Les prix du gaz naturel sont tombés à leur niveau ajusté pour l'inflation le plus bas en 30 ans alors que les sources ne se tarissent pas, le gaz étant essentiellement un sous-produit de la production de pétrole brut aux États-Unis. Tirant parti du gaz naturel bon marché, la production abondante de maïs, de blé, de fèves de soya et de farine de soya a fait baisser les prix. Les prix du cacao ont plus que doublé et atteint un sommet sans précédent, et le prix du café a aussi grimpé fortement sous l'effet des perturbations d'ordre météorologique causées par El Niño. Et même si le dollar américain a continué de s'apprécier, l'or et l'argent ont enregistré des gains importants, attribuables en grande partie aux achats massifs des banques centrales (tout particulièrement la Banque populaire de Chine).

## Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

### Revue du portefeuille

La stratégie de Répartition adaptative de l'actif offre une exposition à la composante fondamentale du « coefficient bêta » de la parité de risque mondiale, à laquelle se superpose une stratégie « alpha » de négociation macroéconomique active. Ces deux composantes ont dégagé des rendements positifs au premier semestre, d'abord grâce à la solide performance de la composante fondamentale de la parité de risque, surtout au premier trimestre, et la couche de superposition alpha a généré des gains importants au deuxième trimestre.

Le **secteur de l'énergie** a dégagé les meilleurs rendements, au premier chef les positions acheteur sur le pétrole brut WTI et l'essence, les positions vendeur sur les émissions de gaz carbonique et la négociation active du gaz naturel.

Les **indices boursiers** ont généré des gains importants, surtout les positions acheteur sur le Topix au Japon, le MIB en Italie et l'IBEX en Espagne ainsi que la négociation active du CAC 40 en France.

Les **devises** ont aussi produit des gains appréciables, en raison principalement de la position vendeur sur le yen japonais et le franc suisse par rapport au dollar américain.

Les **marchandises hors métaux** ont dégagé un apport positif grâce aux positions acheteur sur le coton, le café et le sucre.

Les **obligations** ont bénéficié des positions vendeur sur les obligations allemandes Buxl à 30 ans et Bund à 10 ans, ainsi que de la négociation active des bons du Trésor à 30 ans et des obligations Gilt britanniques.

Les **céréales** ont été les principaux freins au rendement en raison des pertes sur la négociation active du blé et du blé à Kansas City et des positions acheteur sur les fèves de soya. Ces pertes ont été partiellement compensées par la négociation active de la farine de soya et du blé de meunerie.

Les **métaux** ont aussi produit des rendements médiocres, essentiellement attribuables à une position vendeur sur le cuivre.

### Perspectives

La balance semble maintenant pencher résolument du côté de la Russie dans la guerre en Ukraine, mais les risques d'erreurs de calcul et d'un conflit plus généralisé continuent d'augmenter. La Russie a blâmé les États-Unis et juré de riposter après que l'Ukraine a attaqué une plage en Crimée avec des bombes à fragmentation, causant la mort de civils, et ce, alors que le président Biden envisagerait apparemment d'autoriser des sous-traitants militaires américains à combattre en Ukraine. Selon Jens Stoltenberg, secrétaire général de l'OTAN : « En Europe et au Canada, les alliés de l'OTAN ont, cette année, augmenté leurs dépenses militaires de 18 %, et 23 alliés vont investir au moins 2 % de leur PIB dans la défense. »

Le déficit budgétaire fédéral des États-Unis devrait gonfler pour atteindre 1 900 milliards de dollars US (la prévision précédente était de 1 500 milliards de dollars US) selon le Bureau du budget du Congrès. On peut difficilement exagérer l'ampleur inédite des mesures de stimulation budgétaire aux États-Unis à l'heure actuelle. Non seulement le déficit est énorme en dehors d'une période de crise, mais son financement repose presque entièrement sur l'émission d'obligations à très court terme, ce qui ne s'est jamais produit auparavant en l'absence de crise. Une étude de la Cleveland Federal Reserve suggère que l'inflation ne reviendra peut-être pas au taux cible de 2 % avant le milieu de 2027. L'écart grandissant entre les prévisions d'inflation à long terme moyenne et médiane, mesuré par l'Université du Michigan, donne encore une autre indication du défi auquel font face les responsables de la politique monétaire.

## Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

Aux forces déflationnistes structurelles résultant de l'évolution démographique et des gains de productivité d'origine technologique qui dominent depuis au moins 20 ans, et possiblement depuis encore beaucoup plus longtemps, s'oppose de plus en plus une convergence de facteurs cycliques et de risques géopolitiques. Les conflits et le risque d'escalade en Europe, au Moyen-Orient et en Asie, les dépenses militaires à la hausse, les politiques budgétaires accommodantes et en accélération ainsi que la fragmentation de l'ordre mondial créent un risque substantiel d'augmentation de l'inflation au cours des prochaines années.

### **Autres éléments d'exploitation et variation de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions du FNB**

Pour le semestre clos le 30 juin 2024, le FNB a généré un résultat global brut de 6 932 742 \$ tiré de ses placements et dérivés (y compris les variations de la juste valeur du portefeuille du FNB) par rapport à 143 862 \$ pour le semestre clos le 30 juin 2023. Le FNB a engagé des frais de gestion, des charges d'exploitation et des frais de transaction totalisant 655 498 \$ (809 496 \$ en 2023), dont une tranche de 14 637 \$ (28 341 \$ en 2023) a été soit réglée, soit absorbée par le gestionnaire au nom du FNB. La renonciation de ces frais ou charges ou leur absorption par le gestionnaire peut être interrompue en tout temps ou poursuivie indéfiniment, au gré du gestionnaire.

Au cours des semestres clos les 30 juin 2024 et 2023, le FNB n'a distribué aucun montant aux actionnaires.

### **Levier financier**

L'exposition globale au marché de tous les instruments détenus directement ou indirectement par HRAA, calculée quotidiennement à la valeur du marché, peut être supérieure à la valeur liquidative de HRAA ainsi qu'aux sommes et aux titres détenus à titre de dépôt de couverture afin d'appuyer les activités de négociation de dérivés du FNB. Dans des conditions de marché normales, le levier financier maximal utilisé, directement ou indirectement, par le FNB, exprimé sous forme de ratio de la valeur notionnelle sous-jacente totale des titres et (ou) des positions sur dérivés financiers de HRAA divisée par l'actif net du FNB (le « ratio de levier financier »), ne sera généralement pas supérieur à 3:1.

Le tableau suivant présente les niveaux minimum et maximum de l'effet de levier enregistrés par le FNB au cours de la période close le 30 juin 2024 et l'exercice clos le 31 décembre 2023, le levier financier à la clôture de ces périodes ainsi que le pourcentage approximatif de l'actif net que représente le levier financier.

Exercice/Période clos le	Effet de levier minimum	Effet de levier maximum	Levier financier à la clôture	Pourcentage approximatif de l'actif net
30 juin 2024	1,81:1	2,98:1	2,82:1	282 %
31 décembre 2023	1,30:1	2,92:1	1,90:1	190 %

### **Événements récents**

Outre ceux indiqués ci-après, il ne s'est produit aucun événement notable récent sur le marché, hormis les fluctuations normales du marché, qui aurait été susceptible d'avoir une influence indue sur le portefeuille du FNB lorsqu'il est comparé à son indice de référence.

## Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

### **Changement de dénomination**

Le 6 mars 2024, Horizons ETFs Management (Canada) Inc., gestionnaire de placements du FNB, a annoncé qu'il allait procéder à un changement de marque et adopter le nom de Global X Investments Canada Inc. en mai 2024. Le changement de dénomination ne devrait pas avoir d'incidence sur les activités quotidiennes du FNB. Les activités, le personnel et les responsabilités du gestionnaire de placements demeurent les mêmes.

### **Changement de dénomination du FNB**

Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> mai 2024, le nom du FNB Horizons Répartition adaptative de l'actif ReSolve a été changé pour FNB Global X Répartition adaptative de l'actif ReSolve en catégorie de société. Le changement de dénomination du FNB a été effectué pour refléter la marque Global X.

### **Présentation**

Les états financiers ci-joints ont été préparés selon les normes IFRS de comptabilité (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board. Toute mention relative au total de l'actif net, à l'actif net, à la valeur liquidative ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net dans les états financiers et (ou) dans le rapport de la direction sur le rendement du Fonds fait référence à l'actif net ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables, aux termes des IFRS.

### **Transactions avec des parties liées**

Il n'y a pas eu de transactions de portefeuille avec des parties liées durant la période visée par le présent rapport. Certains services ont été fournis au FNB par des parties liées, et ces relations sont décrites ci-après.

### **Gestionnaire et gestionnaire de placements**

Le gestionnaire et gestionnaire de placements de la Société et du FNB est Global X Investments Canada Inc., société constituée en vertu des lois de l'Ontario, dont l'adresse est le 55, avenue University, bureau 800, Toronto (Ontario) M5J 2H7.

Tous les frais de gestion versés au gestionnaire (description détaillée à la page 15) sont inscrits dans les transactions entre parties liées, puisque le gestionnaire est considéré comme étant une partie liée du FNB. Les frais de gestion figurent aux états du résultat global des états financiers du FNB ci-joints. Les frais de gestion payables par le FNB au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023 figurent aux états de la situation financière.

## Faits saillants de nature financière

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le FNB et ont pour objet de vous aider à comprendre les résultats financiers du FNB de la présente période intermédiaire et depuis qu'il a commencé ses activités, soit le 29 juillet 2020. Ces renseignements proviennent des états financiers annuels audités et des présents états financiers intermédiaires non audités du FNB. Veuillez vous reporter à la première page pour obtenir des renseignements sur la manière de vous procurer les états financiers annuels ou intermédiaires du FNB.

### Actif net par action du FNB

Période <sup>1)</sup>	2024	2023	2022	2021	2020
<b>Actif net à l'ouverture de la période</b>	11,11	11,02	11,23	10,38	10,04 \$
<b>Augmentation (diminution) liée à l'exploitation</b>					
Total des revenus	0,20	0,45	0,17	–	–
Total des charges	(0,09)	(0,16)	(0,25)	(0,24)	(0,11)
Profits (pertes) réalisé(e)s pour la période	0,57	(0,21)	(0,53)	1,26	0,17
Profits (pertes) latent(e)s pour la période	0,19	0,01	(0,12)	(0,18)	0,30
<b>Augmentation (diminution) totale liée à l'exploitation<sup>2)</sup></b>	<b>0,87</b>	<b>0,09</b>	<b>(0,73)</b>	<b>0,84</b>	<b>0,36</b>
<b>Total des distributions<sup>3)</sup></b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>
<b>Actif net à la clôture de la période<sup>4)</sup></b>	<b>11,97</b>	<b>11,11</b>	<b>11,02</b>	<b>11,23</b>	<b>10,38 \$</b>

1. Cette information est tirée des états financiers intermédiaires non audités et des états financiers annuels audités du FNB.

2. L'actif net par action et les distributions sont établis selon le nombre réel d'actions en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution liée à l'exploitation est calculée selon le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

3. Le cas échéant, les distributions ont été versées en espèces et (ou) réinvesties dans des actions additionnelles du FNB.

4. Les faits saillants de nature financière ne permettent pas nécessairement de rapprocher l'actif net par action à l'ouverture et à la clôture de la période.

**Faits saillants de nature financière** (suite)

**Ratios et données supplémentaires**

Période <sup>1)</sup>	2024	2023	2022	2021	2020	
Valeur liquidative (en milliers)	76 333	87 212	114 945	73 568	72 954	\$
Nombre d'actions en circulation (en milliers)	6 378	7 853	10 428	6 553	7 026	
Ratio des frais de gestion <sup>2) 4)</sup>	1,00 %	0,96 %	1,88 %	1,94 %	2,18 %	
Ratio des frais de gestion, à l'exclusion de la part des charges des fonds de placement sous-jacents	1,00 %	0,96 %	1,84 %	1,87 %	2,13 %	
Ratio des frais de gestion, à l'exclusion des frais liés au rendement <sup>2)</sup>	1,00 %	0,96 %	1,00 %	1,04 %	1,08 %	
Ratio des frais de gestion, à l'exclusion des frais liés au rendement, des coûts d'emprunt de titres et de la part des charges des fonds de placement sous-jacents	1,00 %	0,96 %	1,00 %	0,97 %	1,03 %	
Ratio des frais de gestion avant renoncations ou absorptions <sup>2)</sup>	1,08 %	1,04 %	1,93 %	2,05 %	2,20 %	
Ratio des frais de transaction <sup>3) 4)</sup>	0,54 %	0,50 %	0,28 %	0,35 %	0,55 %	
Ratio des frais de transaction, à l'exclusion de la part des charges des fonds de placement sous-jacents	0,54 %	0,50 %	0,28 %	0,35 %	0,55 %	
Taux de rotation des titres en portefeuille <sup>5)</sup>	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	
Valeur liquidative par action à la clôture de la période	11,97	11,11	11,02	11,23	10,38	\$
Cours de clôture	11,96	11,09	11,03	11,25	10,25	\$

1. Les renseignements sont fournis au 30 juin 2024 et aux 31 décembre des exercices / de la période présentés.

2. Le ratio des frais de gestion est calculé selon le total des charges, y compris la taxe de vente (à l'exclusion des commissions et des autres coûts de transaction de portefeuille) de la période considérée, et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative quotidienne moyenne durant les périodes. Le gestionnaire paie, à même les revenus tirés de ses frais de gestion, les renoncations et les absorptions le cas échéant, les services dispensés au FNB, notamment la rémunération du gestionnaire de placements et le marketing. Le gestionnaire peut, à son gré, renoncer aux frais ou charges autrement payables par le FNB, ou en absorber une partie. La renonciation à ces frais ou charges ou leur absorption par le gestionnaire peut être interrompue en tout temps ou poursuivie indéfiniment, au gré du gestionnaire.

3. Le ratio des frais de transaction représente le total des commissions et les autres coûts de transaction de portefeuille exprimés en pourcentage annualisé de la valeur liquidative quotidienne moyenne au cours des périodes.

4. Le ratio des frais de gestion et le ratio des frais de transaction du FNB comprennent une proportion estimative du ratio des frais de gestion et du ratio des frais de transaction de tout fonds d'investissement sous-jacent détenu dans le portefeuille au cours de l'exercice / la période.

5. Le taux de rotation des titres en portefeuille du FNB indique les mouvements du portefeuille de placements. Un taux de rotation de 100 % signifie que le FNB achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'année. Plus le taux de rotation au cours d'une année est élevé, plus la possibilité est grande que l'investisseur enregistre des gains en capital imposables pendant l'année. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un FNB.

## Faits saillants de nature financière (suite)

### Frais de gestion

Le gestionnaire assure ou supervise la prestation de services administratifs requis par le FNB, y compris notamment la négociation de contrats avec certains tiers fournisseurs de services tels que les gestionnaires de portefeuille, les dépositaires, les agents chargés de la tenue des registres, les agents des transferts, les auditeurs et les imprimeurs; l'autorisation du paiement des frais d'exploitation engagés au nom du FNB; les arrangements de la tenue à jour des registres comptables du FNB; la préparation des rapports à l'intention des actionnaires et des autorités de réglementation des valeurs mobilières compétentes; le calcul du montant des distributions faites par le FNB et l'établissement de la fréquence de telles distributions; la préparation des états financiers, des déclarations de revenus et des informations financières et comptables selon ce qu'exige le FNB; l'assurance que les actionnaires reçoivent les états financiers et autres rapports suivant ce que la loi applicable exige de temps à autre; l'assurance que le FNB se conforme à toutes les autres exigences réglementaires, notamment les obligations d'information continue du FNB en vertu des lois applicables en valeurs mobilières; l'administration des achats, des rachats et autres opérations liées aux actions du FNB; et la gestion des demandes des actionnaires du FNB et la communication avec ceux-ci. Le gestionnaire fournit des locaux et du personnel pour assurer ces services, si ceux-ci ne sont fournis par aucun autre fournisseur de services du FNB. Le gestionnaire supervise également les stratégies de placement du FNB pour s'assurer que le FNB se conforme à ses objectifs de placement, à ses stratégies de placement et à ses restrictions et pratiques en matière de placement.

En contrepartie de ces services, le gestionnaire touche des frais de gestion mensuels correspondant à un taux annuel de 0,85 % de la valeur liquidative des actions du FNB, plus les taxes de vente applicables, calculés et cumulés quotidiennement et versés mensuellement à terme échu.

Le sous-conseiller est rémunéré à même les frais de gestion pour les services qu'il a fournis, sans autre coût pour le FNB. Toute charge du FNB ayant fait l'objet d'une renonciation ou d'une prise en charge par le gestionnaire est versée à même les frais de gestion reçus par le gestionnaire.

Le tableau ci-après présente le détail, exprimé en pourcentage, des services obtenus par le FNB du gestionnaire en contrepartie des frais de gestion versés au cours de la période.

Marketing	Frais de gestion du portefeuille, frais administratifs généraux et profit	Charges du FNB ayant fait l'objet d'une renonciation ou prise en charge
8 %	88 %	4 %

### Rémunération au rendement

Le FNB verse au gestionnaire une rémunération au rendement, s'il y a lieu, correspondant à 15 % du montant par lequel le rendement du FNB, à toute date à laquelle la rémunération au rendement doit être versée, i) excède le plus élevé des montants suivants entre : a) la valeur liquidative initiale par action de FNB; ou b) la valeur liquidative par action de FNB la plus élevée utilisée antérieurement pour calculer une rémunération au rendement qui a été versée (le « niveau record »); et ii) est supérieure à un rendement annualisé de 3 %.

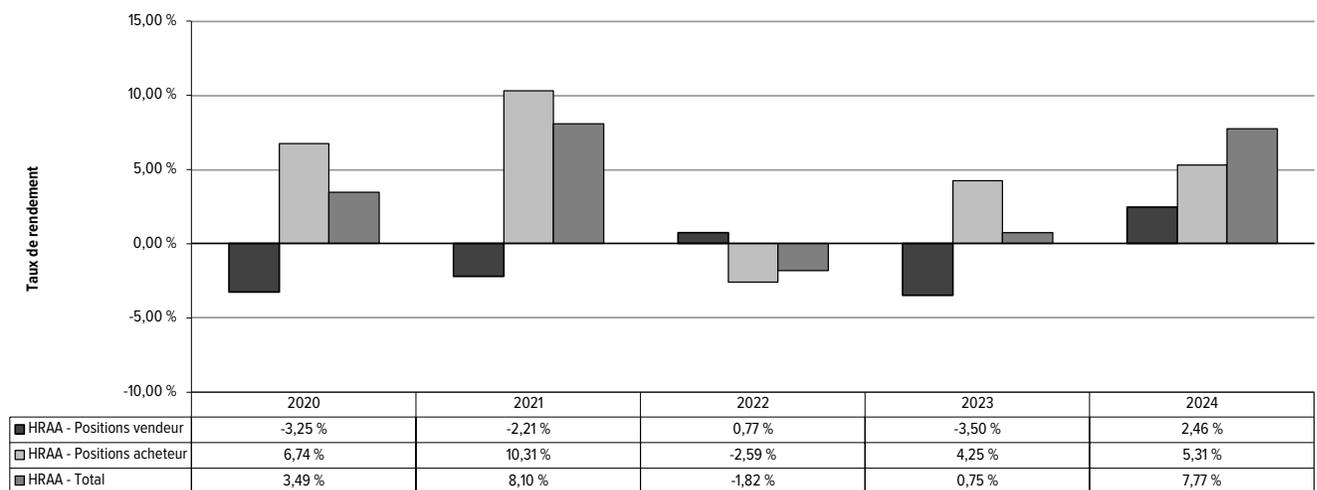
La rémunération au rendement doit être calculée et cumulée quotidiennement et doit être versée au moins une fois par trimestre, à terme échu, aux dates fixées par le gestionnaire, ainsi que les taxes applicables. Le FNB a cumulé néant en rémunération au rendement pour la période close le 30 juin 2024 (néant en 2023), et celle-ci figure à l'état du résultat global. La rémunération au rendement à payer au gestionnaire au 30 juin 2024 était de néant (néant au 31 décembre 2023) et était incluse dans les frais d'exploitation à payer figurant aux états de la situation financière, le cas échéant.

## Rendement passé

Des commissions, des frais de gestion, des charges et les taxes de vente applicables peuvent être liés à un placement dans le FNB. Veuillez prendre connaissance du prospectus avant d'investir. Les taux de rendement indiqués reflètent le rendement total historique, y compris les changements de valeur des actions et le réinvestissement de toutes les distributions, et ne tiennent pas compte des frais de vente, de rachat ou de distribution, ni des frais facultatifs ou impôts sur le revenu payables par un investisseur qui auraient pu réduire les rendements. Un placement dans le FNB n'est assorti d'aucune garantie. Sa valeur fluctue régulièrement et le rendement passé pourrait ne pas se répéter. Les rendements du FNB ont été compilés en supposant que toutes les distributions, le cas échéant, sont réinvesties dans des actions additionnelles du FNB. Si vous détenez ce FNB à l'extérieur d'un régime enregistré, les revenus et les gains en capital distribués qui vous sont versés augmentent votre revenu aux fins de l'impôt, et ce, qu'ils vous soient versés en espèces ou réinvestis dans des actions additionnelles du FNB. Le montant des distributions imposables réinvesties est ajouté au prix de base rajusté des actions que vous détenez. Cela diminuera votre gain en capital ou augmentera votre perte en capital lors d'une transaction ultérieure de rachat et empêchera que ce montant soit imposé de nouveau entre vos mains. Veuillez consulter votre conseiller fiscal afin de discuter de votre situation fiscale personnelle.

## Rendement annuel

Le graphique suivant illustre le rendement du FNB pour les périodes indiquées, ainsi que la variation du rendement d'une période à l'autre. Par ailleurs, le graphique indique, en pourcentage, le rendement haussier ou baissier d'un placement à compter du premier jour d'une période donnée jusqu'à la date de clôture de cette période.



Le FNB a commencé ses activités le 29 juillet 2020.

## Sommaire du portefeuille de placements

Au 30 juin 2024

Composition de l'actif et des secteurs	Valeur liquidative	Pourcentage de la valeur liquidative du FNB
<b>Positions acheteur</b>		
Contrats à terme standardisés sur marchandises – spéculatifs*	568 765 \$	0,75 %
Contrats à terme standardisés sur bons du Trésor – spéculatifs*	16 616	0,02 %
Contrats à terme standardisés sur indices – spéculatifs*	3 002	0,00 %
Contrats de change à terme standardisés – spéculatifs*	(41 548)	-0,05 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	56 173 003	73,59 %
Dépôts de couverture	18 751 975	24,57 %
Autres actifs, moins les passifs	306 249	0,40 %
<b>Positions vendeur</b>		
Contrats de change à terme standardisés – spéculatifs*	572 798	0,75 %
Contrats à terme standardisés sur marchandises – spéculatifs*	92 549	0,12 %
Contrats à terme standardisés sur indices – spéculatifs*	76 654	0,10 %
Contrats à terme standardisés sur bons du Trésor – spéculatifs*	(186 831)	-0,25 %
	<b>76 333 232 \$</b>	<b>100,00 %</b>

\* Les positions dans les contrats à terme standardisés sont présentées comme étant le profit ou la perte qui serait réalisé si les contrats étaient dénoués à la date du présent rapport.

## Sommaire du portefeuille de placements (suite)

Au 30 juin 2024

<b>25 principaux placements**</b>	<b>Pourcentage de la valeur liquidative du FNB</b>
<b>Positions acheteur</b>	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	73,59 %
Contrats à terme standardisés sur les bons du Trésor américain à 5 ans	24,45 %
Contrats de change à terme standardisés sur le dollar néo-zélandais	20,21 %
Contrats à terme standardisés sur les bons du Trésor américain à 10 ans	10,05 %
Contrats à terme standardisés sur le Long Gilt	9,28 %
Contrats à terme standardisés sur le pétrole brut	8,91 %
Contrats à terme standardisés sur le pétrole brut Brent	8,68 %
Contrats à terme standardisés sur le sucre	8,43 %
Contrats à terme standardisés sur l'indice Tokyo Price	7,83 %
Contrats à terme standardisés sur l'essence	7,31 %
Contrats à terme standardisés sur l'Euro-Buxl®	4,75 %
Contrats à terme standardisés sur l'indice FTSE/MIB	3,52 %
Contrats à terme standardisés sur les bons du Trésor canadien à 10 ans	3,15 %
Contrats de change à terme standardisés sur le dollar australien	2,64 %
Contrats à terme standardisés sur l'indice Hang Seng	2,43 %
Contrats à terme standardisés sur l'indice EURO STOXX® 50	2,08 %
Contrats à terme standardisés sur les bons du Trésor américain	1,27 %
Contrats à terme standardisés sur l'or, 100 onces	1,26 %
Contrats à terme standardisés sur l'indice SPI 200	1,16 %
Contrats à terme standardisés sur l'argent	1,06 %
Contrats à terme standardisés sur l'indice IBEX 35	1,04 %
Contrats à terme standardisés sur l'Euro-OAT	0,71 %
Contrats à terme standardisés sur l'indice S&P/TSX 60	0,69 %
Contrats à terme standardisés sur l'indice FTSE China A50	0,47 %
Contrats à terme standardisés sur le blé	0,15 %

\*\* Toutes les positions à terme sont de nature spéculative. Les positions dans les contrats à terme standardisés sont présentées selon leur position théorique. L'exposition théorique totale des contrats à terme standardisés équivaut à 283,31 % de la valeur liquidative du FNB.

Le sommaire du portefeuille de placements peut changer en raison des mouvements de portefeuille du FNB. Les états financiers annuels et intermédiaires les plus récents sont disponibles sans frais. Vous pouvez les demander en composant (sans frais) le 1-866-641-5739 ou le 416-933-5745, en nous écrivant à Global X Investments Canada Inc., 55, avenue University, bureau 800, Toronto (Ontario) M5J 2H7, ou en visitant notre site Web au [www.globalx.ca](http://www.globalx.ca) ou SEDAR+ au [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca).

## **RESPONSABILITÉ DU GESTIONNAIRE À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE**

La responsabilité des états financiers intermédiaires non audités (« états financiers ») ci-joints du FNB Global X Répartition adaptative de l'actif ReSolve en catégorie de société (auparavant, FNB Horizons Répartition adaptative de l'actif ReSolve) (le « FNB ») incombe à Global X Investments Canada Inc., gestionnaire du FNB (le « gestionnaire »). Les états ont été dressés conformément aux normes IFRS de comptabilité (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board au moyen de l'information disponible et comprennent certains montants qui sont fondés sur les meilleures estimations et jugements du gestionnaire.

Le gestionnaire a conçu et maintient un système de contrôles internes ayant pour but de fournir une assurance raisonnable que tous les actifs sont protégés et de produire de l'information financière pertinente, fiable et à jour, y compris les états financiers ci-joints.

Les présents états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration du gestionnaire et par le conseil d'administration de Global X Canada ETF Corp.



Rohit Mehta  
Administrateur  
Global X Investments Canada Inc.



Thomas Park  
Administrateur  
Global X Investments Canada Inc.

## **AVIS AUX ACTIONNAIRES**

### **L'auditeur du FNB n'a pas examiné les présents états financiers.**

Global X Investments Canada Inc., gestionnaire du FNB, nomme un auditeur indépendant qui a pour mission d'effectuer l'audit des états financiers annuels du FNB.

L'auditeur indépendant du FNB n'a pas examiné les présents états financiers intermédiaires conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada.

**États de la situation financière** (non audité)

Au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
<b>Actifs</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	56 173 003 \$	72 939 726 \$
Dépôts de couverture (note 12)	18 751 975	14 139 358
Montants à recevoir se rapportant à des revenus courus	365 194	391 345
Montants à recevoir se rapportant aux remises sur frais de gestion du fonds de placement sous-jacent	6 148	11 943
Actifs dérivés (note 3)	1 594 079	906 305
<b>Total des actifs</b>	<b>76 890 399</b>	<b>88 388 677</b>
<b>Passifs</b>		
Frais de gestion à payer (note 10)	60 615	69 533
Frais d'exploitation à payer	4 478	2 615
Passifs dérivés (note 3)	492 074	1 105 012
<b>Total des passifs</b>	<b>557 167</b>	<b>1 177 160</b>
<b>Actif net</b>	<b>76 333 232 \$</b>	<b>87 211 517 \$</b>
Nombre d'actions rachetables en circulation (note 9)	6 378 129	7 853 129
Actif net par action	11,97 \$	11,11 \$

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

Approuvé au nom du conseil d'administration de Global X Canada ETF Corp.,



Rohit Mehta  
Administrateur



Jasmit Bhandal  
Administratrice

**États du résultat global** (non audité)

Pour les périodes closes les 30 juin

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
<b>Produits</b>		
Revenu d'intérêts à des fins de distribution	1 421 224 \$	2 168 530 \$
Remboursement des frais de gestion (note 10)	20 315	5 521
Revenu tiré du prêt de titres (note 7)	3 487	14 160
Profit net (perte nette) réalisé(e) sur la vente de placements et de dérivés	4 001 729	(2 540 499)
Profit net (perte nette) de change réalisé(e)	167 234	(7 285)
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés	1 298 617	651 712
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente de change	19 866	(148 277)
	<b>6 932 472</b>	<b>143 862</b>
<b>Charges (note 10)</b>		
Frais de gestion	388 103	498 599
Honoraires d'audit	3 104	4 219
Honoraires du comité d'examen indépendant	373	127
Frais de garde et frais d'évaluation du fonds	16 305	19 473
Honoraires juridiques	275	215
Coûts de la communication de l'information aux porteurs de titres	7 073	8 081
Frais d'administration	14 378	13 025
Coûts de transaction	225 887	265 757
	<b>655 498</b>	<b>809 496</b>
Montants devant être payés par le fonds de placement qui ont été payés ou absorbés par le gestionnaire	(14 637)	(28 341)
	<b>640 861</b>	<b>781 155</b>
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net pour la période</b>	<b>6 291 611 \$</b>	<b>(637 293) \$</b>
Augmentation (diminution) de l'actif net par action	0,87 \$	(0,06) \$

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

**États de l'évolution de la situation financière** (non audité)

Pour les périodes closes les 30 juin

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
<b>Actif net à l'ouverture de la période</b>	87 211 517 \$	114 944 959 \$
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net</b>	6 291 611	(637 293)
<b>Transactions relatives aux actions rachetables</b>		
Produit tiré de l'émission de titres du fonds de placement	–	265 261
Montants totaux versés lors du rachat de titres du fonds de placement	(17 169 896)	(11 594 386)
<b>Actif net à la clôture de la période</b>	<b>76 333 232 \$</b>	<b>102 978 541 \$</b>

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

**États des flux de trésorerie** (non audité)

Pour les périodes closes les 30 juin

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net pour la période	6 291 611 \$	(637 293) \$
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :		
(Profit net) perte nette réalisé(e) sur la vente de placements et de dérivés	(4 001 729)	2 540 499
Profit net (perte nette) réalisé(e) sur les contrats de change à terme	(1 178)	3 922
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente des placements et des dérivés	(1 298 617)	(651 712)
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente de change	(19 866)	148 277
Achat de placements	–	2 753
Produit de la vente de placements	4 000 812	(2 547 174)
Dépôts de couverture	(4 612 617)	(3 235 232)
Montants à recevoir se rapportant à des revenus courus	26 151	(23 008)
Autres débiteurs	5 795	(5 521)
Charges à payer	(7 055)	(16 832)
<b>Rentrées (sorties) de fonds nettes liées aux activités d'exploitation</b>	<b>383 307</b>	<b>(4 421 321)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Montant reçu de l'émission d'actions	–	265 261
Montant versé au rachat d'actions	(17 169 896)	(11 594 386)
<b>Rentrées (sorties) de fonds nettes liées aux activités de financement</b>	<b>(17 169 896)</b>	<b>(11 329 125)</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de la période</b>	<b>(16 786 589)</b>	<b>(15 750 446)</b>
Effet des variations des cours de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	19 866	(148 277)
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période</b>	<b>72 939 726</b>	<b>104 512 754</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période</b>	<b>56 173 003 \$</b>	<b>88 614 031 \$</b>
Intérêts reçus, déduction faite des retenues fiscales	1 378 258 \$	2 145 522 \$
Dividendes reçus, déduction faite des retenues fiscales	69 117 \$	– \$

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

**Tableau des placements** (non audité)

Au 30 juin 2024

Titre	Contrats	Coût moyen	Juste valeur
<b>INSTRUMENTS DÉRIVÉS (1,45 %)</b>			
<b>Contrats à terme standardisés sur marchandises (0,87 %)</b>			
<b>Positions acheteur (0,75 %)</b>			
Contrats à terme standardisés sur le pétrole brut Brent, juillet 2024 à 85,00 \$ US. Valeur notionnelle de 4 845 000 \$ US	57	– \$	7 839 \$
Contrats à terme standardisés sur le pétrole brut, juillet 2024 à 81,54 \$ US. Valeur notionnelle de 4 973 940 \$ US	61	–	224 237
Contrats à terme standardisés sur l'essence, août 2024 à 784,00 \$ US. Valeur notionnelle de 4 076 800 \$ US	52	–	21 786
Contrats à terme standardisés sur l'or, 100 onces, août 2024, à 2 339,60 \$ US. Valeur notionnelle de 701 880 \$ US	3	–	(5 458)
Contrats à terme standardisés sur l'argent, septembre 2024, à 29,56 \$ US. Valeur notionnelle de 591 200 \$ US	4	–	(5 780)
Contrats à terme standardisés sur le sucre, septembre 2024, à 20,30 \$ US. Valeur notionnelle de 4 706 352 \$ US	207	–	330 331
Contrats à terme standardisés sur le blé, septembre 2024, à 573,50 \$ US. Valeur notionnelle de 86 025 \$ US	3	–	(4 190)
		–	568 765
<b>Positions vendeur (0,12 %)</b>			
Contrats à terme standardisés sur le maïs, décembre 2024, à 420,75 \$ US. Valeur notionnelle de (168 300 \$ US)	(8)	–	23 838
Contrats à terme standardisés sur le maïs, mars 2025, à 434,75 \$ US. Valeur notionnelle de (21 738 \$ US)	(1)	–	2 292
Contrats à terme standardisés sur le coton, décembre 2024, à 72,69 \$ US. Valeur notionnelle de (1 308 420 \$ US)	(36)	–	11 047
Contrats à terme standardisés sur le coton, mars 2025, à 74,36 \$ US. Valeur notionnelle de (557 700 \$ US)	(15)	–	3 071
Contrats à terme standardisés sur l'essence, juillet 2024, à 250,15 \$ US. Valeur notionnelle de (1 786 071 \$ US)	(17)	–	3 183
Contrats à terme standardisés sur le blé de meunerie n° 2, septembre 2024, à 224,75 €. Valeur notionnelle de (809 100 €)	(72)	–	(6 611)
Contrats à terme standardisés sur le gaz naturel, juillet 2024, à 2,60 \$ US. Valeur notionnelle de (338 130 \$ US)	(13)	–	29 345
Contrats à terme standardisés sur le platine, octobre 2024, à 1 014,10 \$ US. Valeur notionnelle de (253 525 \$ US)	(5)	–	(10 979)
Contrats à terme standardisés sur le soya, novembre 2024, à 1 104,00 \$ US. Valeur notionnelle de (1 600 800 \$ US)	(29)	–	23 342
Contrats à terme standardisés sur le soya, janvier 2025, à 1 118,00 \$ US. Valeur notionnelle de (391 300 \$ US)	(7)	–	4 549
Contrats à terme standardisés sur l'huile de soya, janvier 2025, à 43,81 \$ US. Valeur notionnelle de (604 578 \$ US)	(23)	–	4 309
Contrats à terme standardisés sur l'huile de soya, décembre 2024, à 43,79 \$ US. Valeur notionnelle de (1 418 796 \$ US)	(54)	–	5 163
		–	92 549

**Tableau des placements** (non audité) (suite)

Au 30 juin 2024

Titre	Contrats	Coût moyen	Juste valeur
<b>Contrats de change à terme standardisés (0,70 %)</b>			
<b>Positions acheteur (-0,05 %)</b>			
Contrats de change à terme standardisés sur le dollar australien, septembre 2024, à 66,83 \$ US. Valeur notionnelle de 1 470 260 \$ US	22	– \$	7 387 \$
Contrats de change à terme standardisés sur le dollar néo-zélandais, septembre 2024, à 60,95 \$ US. Valeur notionnelle de 11 275 750 \$ US	185	–	(48 935)
		–	(41 548)
<b>Positions vendeur (0,75 %)</b>			
Contrats de change à terme standardisés sur le dollar canadien, septembre 2024, à 73,20 \$ US. Valeur notionnelle de (3 074 400 \$ US)	(42)	–	(5 862)
Contrats de change à terme standardisés sur l'euro, septembre 2024, à 1,08 \$ US. Valeur notionnelle de (8 198 400 \$ US)	(61)	–	(9 824)
Contrats de change à terme standardisés sur le yen japonais, septembre 2024, à 62,93 \$ US. Valeur notionnelle de (16 203 188 \$ US)	(206)	–	435 519
Contrats de change à terme standardisés sur le franc suisse, septembre 2024, à 112,33 \$ US. Valeur notionnelle de (18 815 275 \$ US)	(134)	–	152 965
		–	572 798
<b>Contrats à terme standardisés sur indices (0,10 %)</b>			
<b>Positions acheteur (0,00 %)</b>			
Contrats à terme standardisés sur l'indice EURO STOXX® 50, septembre 2024, à 4 926,00 €. Valeur notionnelle de 1 083 720 €	22	–	(16 278)
Contrats à terme standardisés sur l'indice FTSE China A50, juillet 2024, à 66,83 \$ US. Valeur notionnelle de 1 470 260 \$ US	22	–	(1 636)
Contrats à terme standardisés sur l'indice FTSE/MIB, septembre 2024, à 33 366,00 €. Valeur notionnelle de 1 835 130 €	11	–	(34 606)
Contrats à terme standardisés sur l'indice Hang Seng, juillet 2024, à 17 630,00 \$ HK. Valeur notionnelle de 10 578 000 \$ HK	12	–	(29 852)
Contrats à terme standardisés sur l'indice IBEX 35, juillet 2024, à 10 876,00 €. Valeur notionnelle de 543 800 €	5	–	(9 765)
Contrats à terme standardisés sur l'indice S&P/TSX 60, septembre 2024, à 1 310,50 \$ CA. Valeur notionnelle de 524 200 \$ CA	2	–	360
Contrats à terme standardisés sur l'indice SPI 200, septembre 2024, à 7 772 00 \$ AU. Valeur notionnelle de 971 500 \$ AU	5	–	2 989
Contrats à terme standardisés sur l'indice Tokyo Price, septembre 2024, à 2 810,50 ¥. Valeur notionnelle de 702 625 000 ¥	25	–	91 790
		–	3 002
<b>Positions vendeur (0,10 %)</b>			
Contrats à terme standardisés sur l'indice CAC 40 10, juillet 2024, à 7 492,50 €. Valeur notionnelle de (1 498 500 €)	(20)	–	53 945
Contrats à terme standardisés sur l'indice DAX®, septembre 2024, à 18 403,00 €. Valeur notionnelle de (1 840 300 €)	(4)	–	(1 538)

**Tableau des placements** (non audité) (suite)

Au 30 juin 2024

Titre	Contrats	Coût moyen	Juste valeur
Contrats à terme standardisés sur l'indice E-mini Russell 2000, septembre 2024, à 2 065,00 \$ US. Valeur notionnelle de (206 500 \$ US)	(2)	–	(3 099)
Contrats à terme standardisés sur l'indice FTSE 100, septembre 2024, à 8 212,00 £. Valeur notionnelle de (1 313 920 £)	(16)	–	8 552
Contrats à terme standardisés sur l'indice Nikkei 225, septembre 2024, à 39 835,00 \$ US. Valeur notionnelle de (199 175 \$ US)	(1)	–	(2 052)
Contrats à terme standardisés sur l'indice S&P 500 E-Mini, septembre 2024, à 5 521,50 \$ US. Valeur notionnelle de (3 036 825 \$ US)	(11)	–	20 846
		–	76 654
<b>Contrats à terme standardisés sur bons du Trésor (-0,23 %)</b>			
<b>Positions acheteur (0,02 %)</b>			
Contrats à terme standardisés sur les bons du Trésor canadien à 10 ans, septembre 2024, à 120,07 \$ CA. Valeur notionnelle de (3 842 240 \$ CA)	20	–	(35 200)
Contrats à terme standardisés sur l'Euro-Buxl®, septembre 2024, à 130,24 €. Valeur notionnelle de 2 474 560 €	19	–	(68 772)
Contrats à terme standardisés sur l'Euro-OAT, septembre 2024, à 123,12 €. Valeur notionnelle de 369 360 €	3	–	(4 806)
Contrats à terme standardisés sur le Long Gilt, septembre 2024, à 97,57 £. Valeur notionnelle de 4 097 940 £	42	–	48 837
Contrats à terme standardisés sur les bons du Trésor américain à 5 ans, septembre 2024, à 106,58 \$ US. Valeur notionnelle de 13 642 000 \$ US	128	–	41 373
Contrats à terme standardisés sur les bons du Trésor américain à 10 ans, septembre 2024, à 109,98 \$ US. Valeur notionnelle de 5 609 203 \$ US	51	–	28 301
Contrats à terme standardisés sur les bons du Trésor américain, septembre 2024, à 118,31 \$ US. Valeur notionnelle de 709 875 \$ US	6	–	6 883
		–	16 616
<b>Positions vendeur (-0,25 %)</b>			
Euro-BOBL, septembre 2024, à 116,44 €. Valeur notionnelle de (10 363 160 €)	(89)	–	(84 903)
Contrats à terme standardisés sur l'Euro-Bund, septembre 2024, à 131,62 €. Valeur notionnelle de (8 686 920 €)	(66)	–	(101 928)
		–	(186 831)
<b>TOTAL DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS</b>		–	<b>1 102 005</b>
<b>TOTAL DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS (1,44 %)</b>		– \$	<b>1 102 005 \$</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie (73,59 %)</b>			56 173 003
<b>Dépôts de couverture (24,57 %)</b>			18 751 975
<b>Autres actifs, moins les passifs (0,40 %)</b>			306 249
<b>ACTIF NET (100,00 %)</b>			<b>76 333 232 \$</b>

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

**Notes afférentes aux états financiers - Informations spécifiques au FNB** (non audité)

Pour les périodes closes les 30 juin 2024 et 2023

**A. INFORMATIONS SUR LE FNB (NOTE 1)**

Le tableau suivant présente des informations spécifiques au FNB, les symboles aux termes desquels les actions en dollars canadiens et les actions en dollars américains (le cas échéant), comme il est décrit à la note 1, se négocient à la Bourse de Toronto (la « TSX »), la monnaie fonctionnelle et de présentation du FNB qui est soit le dollar canadien (« \$ CA ») soit le dollar américain (« \$ US ») et le début des activités du FNB.

Nom du FNB	Symbole(s) TSX	Monnaie de présentation	Début des activités
FNB Global X Répartition adaptative de l'actif ReSolve en catégorie de société	HRAA	\$ CA	29 juillet 2020

**Objectif de placement**

HRAA cherche à obtenir une plus-value du capital à long terme en investissant, directement ou indirectement, dans les principales catégories d'actifs mondiaux, dont les indices d'actions, les indices de titres à revenu fixe, les taux d'intérêt, les marchandises et les devises.

**B. RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (NOTE 5)**

**a) Risques de marché**

**i) Risque de change**

Les tableaux qui suivent indiquent les devises auxquelles le FNB avait une exposition importante au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023, exprimées en dollars canadiens, et l'incidence possible sur l'actif net du FNB (y compris les montants en capital sous-jacents des contrats de change à terme ou standardisés, le cas échéant) d'une variation de 1 % de ces devises par rapport au dollar canadien :

30 juin 2024	Instruments financiers	Contrats de change à terme et (ou) standardisés	Total	Incidence sur la valeur liquidative
Monnaie	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)
Dollar américain	578	–	578	6
Euro	9	–	9	(2)
Yen japonais	52	–	52	–
Dollar de Hong Kong	(69)	–	(69)	(1)
Livre sterling	(88)	–	(88)	–
Dollar australien	(20)	–	(20)	–
Franc suisse	–	–	–	1
Total	462	–	462	5
En pourcentage de la valeur liquidative	0,6 %	0,0 %	0,6 %	0,0 %

**Notes afférentes aux états financiers - Informations spécifiques au FNB** (non audité) (suite)

Pour les périodes closes les 30 juin 2024 et 2023

<b>31 décembre 2023</b>	<b>Instruments financiers</b>	<b>Contrats de change à terme et (ou) standardisés</b>	<b>Total</b>	<b>Incidence sur la valeur liquidative</b>
<b>Monnaie</b>	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)
Dollar américain	(633)	–	(633)	(6)
Euro	(23)	–	(23)	(1)
Yen japonais	77	–	77	1
Dollar de Hong Kong	(8)	–	(8)	–
Livre sterling	15	–	15	–
Dollar australien	63	–	63	1
Total	(509)	–	(509)	(5)
En pourcentage de la valeur liquidative	-0,6 %	0,0 %	-0,6 %	0,0 %

**ii) Risque de taux d'intérêt**

Au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023, le FNB ne détenait pas d'instruments de créance à long terme et n'était pas exposé au risque de taux d'intérêt.

**iii) Risque de prix**

Le tableau ci-après présente l'incidence estimée sur le FNB d'une augmentation ou d'une diminution de 1 % d'un indice boursier général, compte tenu de la corrélation historique, tous les autres facteurs demeurant constants, aux dates considérées. En pratique, les résultats réels peuvent différer de l'analyse de sensibilité présentée et la différence pourrait être importante.

<b>Indice comparatif</b>	<b>30 juin 2024</b>	<b>31 décembre 2023</b>
Indice S&P Global Low Volatility	191 613 \$	248 749 \$

**b) Risque de crédit**

Au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023, le FNB n'était pas exposé à un risque de crédit important en raison de la nature de ses placements de portefeuille.

**Notes afférentes aux états financiers - Informations spécifiques au FNB** (non audité) (suite)

Pour les périodes closes les 30 juin 2024 et 2023

**C. ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR (NOTE 6)**

Le tableau suivant présente un sommaire des données utilisées dans l'évaluation des placements et dérivés du FNB évalués à la juste valeur en date du 30 juin 2024 et du 31 décembre 2023 :

	30 juin 2024			31 décembre 2023		
	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)
<b>Actifs financiers</b>						
Contrats à terme standardisés	1 594 079	–	–	906 305	–	–
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>1 594 079</b>	–	–	<b>906 305</b>	–	–
<b>Passifs financiers</b>						
Contrats à terme standardisés	(492 074)	–	–	(1 105 012)	–	–
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>(492 074)</b>	–	–	<b>(1 105 012)</b>	–	–
<b>Actifs et passifs financiers, montant net</b>	<b>1 102 005</b>	–	–	<b>(198 707)</b>	–	–

Il n'y a eu aucun transfert important entre les niveaux 1 et 2 par suite du changement dans la disponibilité des prix cotés sur des marchés ou des données observables sur le marché au cours de l'exercice ou de la période présenté. En outre, aucun placement ni aucune transaction n'ont été classés dans le niveau 3 pour la période close le 30 juin 2024 et l'exercice clos le 31 décembre 2023.

**D. PRÊT DE TITRES (NOTE 7)**

Au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023, la valeur totale des titres prêtés et des garanties reçues à la clôture des marchés s'établissait comme suit :

Au	Titres prêtés	Garanties reçues
30 juin 2024	13 585 251 \$	14 265 865 \$
31 décembre 2023	– \$	– \$

Les garanties peuvent inclure, sans s'y limiter, de la trésorerie et des obligations émises ou garanties par le gouvernement du Canada ou une province canadienne; par le gouvernement des États-Unis ou ses organismes; par certains États souverains; par des organismes supranationaux autorisés; et des emprunts à court terme d'institutions financières canadiennes, pour autant que, dans chaque cas, les titres de créance aient une notation désignée comme il est défini par le Règlement 81-102.

**Notes afférentes aux états financiers - Informations spécifiques au FNB** (non audité) (suite)

Pour les périodes closes les 30 juin 2024 et 2023

Le tableau ci-dessous présente un rapprochement du revenu tiré du prêt de titres, tel qu'il est présenté dans les états du résultat global pour les périodes closes les 30 juin 2024 et 2023. Il indique le montant brut du revenu tiré du prêt de titres provenant des opérations de prêt de titres du FNB, moins les retenues fiscales et les montants gagnés par les parties ayant le droit de recevoir un paiement provenant du montant brut dans le cadre d'une convention de prêt de titres.

Pour les périodes closes les	30 juin 2024	Pourcentage du revenu brut	30 juin 2023	Pourcentage du revenu brut
Revenu brut tiré du prêt de titres	5 811 \$		23 598 \$	
Honoraires du mandataire d'opérations de prêts :				
Banque Canadienne Impériale de Commerce	(2 324)	39,99 %	(9 438)	39,99 %
<b>Revenu net tiré du prêt de titres versé au FNB</b>	<b>3 487 \$</b>	<b>60,01 %</b>	<b>14 160 \$</b>	<b>60,01 %</b>

**E. ACTIONS RACHETABLES (NOTE 9)**

Pour les périodes closes les 30 juin 2024 et 2023, le nombre d'actions de FNB émises dans le cadre de souscriptions, le nombre d'actions de FNB rachetées, le nombre total et le nombre moyen d'actions de FNB en circulation se présentent comme suit :

Période	Actions en circulation à l'ouverture	Actions émises	Actions rachetées	Actions en circulation à la clôture	Nombre moyen d'actions en circulation
2024	7 853 129	–	(1 475 000)	6 378 129	7 256 288
2023	10 428 129	25 000	(1 050 000)	9 403 129	9 919 013

**F. COMMISSIONS DE COURTAGE, RABAIS DE COURTAGE SUR TITRES GÉRÉS ET TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES (NOTE 11)**

Les commissions de courtage payées aux courtiers relativement aux transactions sur les titres du portefeuille, les rabais de courtage sur titres gérés et les montants payés aux parties liées du gestionnaire, le cas échéant, pour les périodes closes les 30 juin 2024 et 2023 sont les suivants :

Période close le	Commissions de courtage payées	Rabais de courtage sur titres gérés	Montants payés à des parties liées
30 juin 2024	217 172 \$	néant \$	néant \$
30 juin 2023	2 811 \$	néant \$	néant \$

**G. COMPENSATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS (NOTE 15)**

Au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023, le FNB n'avait pas d'instruments financiers admissibles à une compensation.

**Notes afférentes aux états financiers - Informations spécifiques au FNB** (non audité) (suite)

Pour les périodes closes les 30 juin 2024 et 2023

**H. PARTICIPATION DANS DES FILIALES, DES ENTITÉS ASSOCIÉES ET DES ENTITÉS STRUCTURÉES  
NON CONSOLIDÉES (NOTE 16)**

Au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023, le FNB détenait des placements importants dans des filiales, des entités associées et des entités structurées (ES) non consolidées énumérés ci-dessous :

<b>FNB détenu au 30 juin 2024</b>	<b>Lieu d'affaires</b>	<b>Type</b>	<b>Participation (%)</b>	<b>Valeur comptable</b>
FNB Global X Bons du Trésor 0 à 3 mois	Canada	ES	3,73 %	27 368 088 \$

<b>FNB détenu au 31 décembre 2023</b>	<b>Lieu d'affaires</b>	<b>Type</b>	<b>Participation (%)</b>	<b>Valeur comptable</b>
FNB Horizons Bons du Trésor 0 à 3 mois	Canada	ES	7,42 %	41 890 000 \$

**Notes afférentes aux états financiers** (non audité)

Pour les périodes closes les 30 juin 2024 et 2023

**1. ENTITÉ PRÉSENTANT L'INFORMATION FINANCIÈRE**

Global X Canada ETF Corp. (la « Société ») est une société de placement à capital variable constituée le 10 octobre 2019 sous le régime des lois fédérales du Canada. Le capital autorisé de la Société comprend un nombre illimité de catégories d'actions à dividende non cumulatif, rachetables et sans droit de vote (chacune, une « catégorie de société » ou un « FNB ») pouvant être émises en un nombre illimité de séries, ainsi qu'une catégorie d'actions avec droit de vote désignées à titre d'« actions de catégorie J ». Chaque catégorie de société est un fonds d'investissement distinct doté d'objectifs de placement précis et renvoie précisément à un portefeuille de placements distinct. Les renseignements propres aux FNB et les objectifs de placement de chaque FNB de la Société sont présentés dans les notes des informations spécifiques aux états financiers de chaque FNB. Chaque FNB est une catégorie de société distincte et est actuellement composé d'une série unique d'actions de fonds négocié en bourse (les « actions de FNB ») de la catégorie de société applicable de la Société et d'une fiducie correspondante (la « fiducie de FNB »).

Les actions de FNB sont offertes en permanence par l'entremise du prospectus de la Société et sont négociées à la Bourse de Toronto (la « TSX ») en dollars canadiens (les « actions en \$ CA »), le cas échéant, et en dollars américains (les « actions en \$ US »). Les souscriptions pour les actions en \$ US peuvent être effectuées en dollars américains ou canadiens. Un investisseur ne pourra acheter ou vendre des actions du FNB à la TSX que par l'entremise d'un courtier inscrit dans la province ou le territoire de résidence de l'investisseur. Les investisseurs peuvent négocier des actions du FNB de la même façon que d'autres titres négociés à la TSX, y compris au moyen d'ordres au cours du marché et d'ordres à cours limité, et pourraient devoir payer les commissions de courtage d'usage au moment de l'achat ou de la vente des actions.

Global X Investments Canada Inc. (« Global X », le « gestionnaire » ou le « gestionnaire de placements ») est le gestionnaire et le gestionnaire de placements de la Société et de chaque catégorie de société. Le gestionnaire de placements est chargé de mettre en œuvre chaque stratégie de placement du FNB. L'adresse du siège social de la Société est la suivante : a/s Global X Investments Canada Inc., 55, avenue University, bureau 800, Toronto (Ontario) M5J 2H7.

**Objectif de placement**

Le but de chaque FNB est d'investir l'actif net attribuable à ce FNB conformément à ses objectifs de placement, tels qu'ils sont définis dans le prospectus de la Société. L'objectif de placement de chaque FNB est énoncé à la note A des notes des informations spécifiques au FNB.

**2. BASE D'ÉTABLISSEMENT*****i) Déclaration de conformité***

Les états financiers du FNB ont été préparés selon les normes IFRS de comptabilité (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board. Toute mention relative au total de l'actif net, à l'actif net, à la valeur liquidative ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net fait référence à l'actif net ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables, aux termes des IFRS.

Le conseil d'administration de la Société a approuvé la publication des présents états financiers le 9 août 2024.

***ii) Base d'évaluation***

Les états financiers ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, qui sont évalués à la juste valeur.

## Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

Pour les périodes closes les 30 juin 2024 et 2023

### 3. INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables énoncées ci-après ont été appliquées de manière uniforme à toutes les périodes présentées dans les présents états financiers.

#### a) Instruments financiers

##### i) Comptabilisation, évaluation initiale et classement

Le FNB est assujéti à l'IFRS 9, *Instruments financiers* (l'« IFRS 9 ») pour le classement et l'évaluation d'instruments financiers, y compris la dépréciation des actifs financiers et la comptabilité de couverture.

Aux termes de l'IFRS 9, les actifs financiers doivent être classés selon la gestion des actifs financiers prévue dans le modèle économique du FNB et les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. Elle prévoit trois catégories de classement principales pour les actifs financiers : évalués au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et à la juste valeur par le biais du résultat net. L'IFRS 9 exige que le classement des instruments de créance, le cas échéant, repose uniquement sur les remboursements de principal et les versements d'intérêts ainsi que sur le critère du modèle économique.

Les actifs financiers et les passifs financiers du FNB sont gérés, et sa performance est évaluée sur la base de la juste valeur. Les flux de trésorerie contractuels des titres d'emprunt du FNB, le cas échéant, correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts. Toutefois, ces titres ne sont ni détenus aux fins de recouvrement ni détenus aux fins de recouvrement et de vente selon le modèle économique de l'IFRS 9.

Les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont initialement comptabilisés à la juste valeur (voir ci-après) à la date de transaction, les coûts de transaction étant comptabilisés dans les états du résultat global. Les autres actifs financiers et passifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur à la date à laquelle ils sont générés.

Le FNB classe les actifs financiers et les passifs financiers dans les catégories suivantes :

- actifs financiers obligatoirement classés à la juste valeur par le biais du résultat net : titres de créance, investissements en titres de capitaux propres et instruments financiers dérivés;
- actifs financiers au coût amorti : tout autre actif financier;
- passifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net : instruments financiers dérivés et titres vendus à découvert, le cas échéant;
- passifs financiers au coût amorti : tout autre passif financier.

##### ii) Évaluation de la juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation sur le marché principal ou, à défaut, le marché le plus avantageux auquel le FNB a accès à cette date. La juste valeur d'un passif reflète l'effet du risque de non-exécution.

Les placements sont évalués à la juste valeur à la fermeture des bureaux chaque date d'évaluation, tel qu'il est défini dans le prospectus du FNB (la « date d'évaluation ») en s'appuyant, dans la mesure du possible, sur des sources de cotation externes. Les placements détenus qui sont négociés sur un marché boursier actif et reconnu, un marché hors cote ou par un courtier en valeurs mobilières reconnu sont évalués selon leur cours de clôture. Toutefois, ces cours peuvent faire l'objet d'un ajustement si une valeur plus

## Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

Pour les périodes closes les 30 juin 2024 et 2023

exacte peut être obtenue d'une transaction boursière plus récente ou si l'on y incorpore d'autres renseignements pertinents dont il n'a pas été tenu compte dans les cotations de sources externes. Les placements à court terme, y compris les billets et les instruments du marché monétaire, sont évalués au coût après amortissement, lequel se rapproche de la juste valeur.

Les placements détenus qui ne sont pas négociés sur un marché actif, y compris certains instruments financiers dérivés, sont évalués au moyen de données du marché observables, si possible, selon le mode de calcul et la manière établie par le gestionnaire. Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés aux états de la situation financière selon le profit ou la perte qui serait réalisé si les contrats étaient liquidés à la date d'évaluation. Les dépôts de couverture, le cas échéant, sont présentés au tableau des placements comme dépôts de couverture. Il y a également lieu de se reporter au sommaire de l'évaluation de la juste valeur présenté à la note 6.

Les politiques relatives à la juste valeur qui sont appliquées pour la présentation de l'information financière sont les mêmes que celles utilisées pour évaluer la valeur liquidative pour les transactions menées avec les actionnaires.

La juste valeur des autres actifs et passifs financiers se rapproche de leur valeur comptable en raison de la nature à court terme de ces instruments.

### **iii) Compensation**

Les actifs financiers et passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté dans les états de la situation financière, s'il existe un droit juridique exécutoire de compenser les montants comptabilisés et une intention de régler le montant net, ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les produits et les charges sont présentés selon leur montant net en ce qui a trait aux profits et pertes attribuables aux instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net et aux profits et pertes de change.

### **iv) Instruments spécifiques**

#### **Trésorerie**

La trésorerie est constituée de la trésorerie en dépôt.

#### **Actions rachetables**

La Société a posé des jugements importants pour déterminer le classement des titres rachetables de chaque FNB en tant que passifs financiers conformément à l'IAS 32, *Instruments financiers : Présentation* (« IAS 32 »).

Les actions rachetables de chaque FNB sont des catégories dans la Société. Les catégories ne participeront pas au prorata des actifs nets résiduels de la Société en cas de liquidation de celle-ci et elles n'ont pas de caractéristiques identiques. Par conséquent, les actions remboursables en circulation de chaque FNB sont classées comme des passifs financiers conformément aux exigences de l'IAS 32.

#### **Contrats à terme standardisés**

Les contrats à terme standardisés sont évalués à la valeur au cours du marché à la date d'évaluation. La valeur de ces contrats à terme standardisés correspond au profit ou à la perte qui serait réalisé si, à la date d'évaluation, la position devait être liquidée et comptabilisée en tant qu'actifs et (ou) passifs dérivés dans les états de la situation financière et en tant que variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés aux états du résultat global.

## Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

Pour les périodes closes les 30 juin 2024 et 2023

Lorsqu'un contrat à terme standardisé est liquidé ou qu'il vient à échéance, un profit réalisé ou une perte réalisée est comptabilisé dans les états du résultat global au poste Profit net (perte nette) réalisé(e) sur la vente de placements et de dérivés.

### Contrats dérivés

Afin de réaliser son objectif de placement, le FNB pourrait conclure des contrats dérivés (les « contrats dérivés ») avec une ou plusieurs contreparties bancaires (chacune, une « contrepartie »). La valeur de ces contrats dérivés correspond au profit ou à la perte qui serait réalisé si les contrats étaient liquidés à la date d'évaluation. La valeur est comptabilisée en tant qu'actif et (ou) passif dérivé dans les états de la situation financière et pris en compte dans la variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés aux états du résultat global.

Lorsqu'un contrat dérivé est liquidé ou qu'il vient à échéance, un profit réalisé ou une perte réalisée est comptabilisé dans les états du résultat global au poste « Profit net (perte nette) réalisé(e) sur la vente de placements et de dérivés ».

### b) Revenu de placement

Les transactions sur placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Les profits et les pertes réalisés découlant des transactions sur placements sont calculés selon la méthode du coût moyen pondéré. L'écart entre la juste valeur et le coût moyen, tel qu'il est inscrit dans les états financiers, est pris en compte dans les états du résultat global comme faisant partie de la variation nette de la plus-value (moins-value) latente sur les placements et les instruments dérivés. Le revenu d'intérêts à des fins de distribution tiré des placements dans des obligations et des placements à court terme, le cas échéant, représente le taux d'intérêt nominal reçu par le FNB selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Le revenu de dividende, le cas échéant, est comptabilisé à la date ex-dividende. Le revenu tiré des distributions provenant de placements dans d'autres fonds du FNB, le cas échéant, est comptabilisé lorsqu'il est gagné.

Le revenu provenant des dérivés est présenté dans les états du résultat global comme le profit net (perte nette) réalisé(e) à la vente de placements et de dérivés, comme la variation nette de la plus-value (moins-value) latente de placements et de dérivés, et comme le revenu d'intérêts à des fins de distribution, selon sa nature.

Le revenu tiré des transactions de prêts de titres, s'il en est, est inclus dans le revenu tiré des prêts de titres aux états du résultat global lorsqu'il est gagné. Tous les titres faisant l'objet d'un prêt sont présentés dans le tableau des placements, et la valeur de marché des titres prêtés et des garanties détenues est établie quotidiennement (note 7).

Si le FNB est assujéti à des retenues fiscales imposées par certains pays sur le revenu de placement et les gains en capital, ces revenus et gains sont comptabilisés selon leur montant brut, et les retenues fiscales connexes sont présentées en tant que charges distinctes dans les états du résultat global.

### c) Devises

Les transactions menées en devises, le cas échéant, sont converties dans la monnaie de présentation du FNB au cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises à la date de clôture sont convertis au cours en vigueur à la clôture de l'exercice. Les profits et pertes de change, le cas échéant, sont présentés en tant que « Profit net (perte nette) de change réalisé(e) », sauf pour les profits ou pertes attribuables aux instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, lesquels sont comptabilisés en tant que composante du « Profit net (perte nette) réalisé(e) sur la vente de placements et d'instruments dérivés » et de la « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des instruments dérivés » aux états du résultat global.

**Notes afférentes aux états financiers** (non audité) (suite)

Pour les périodes closes les 30 juin 2024 et 2023

**d) Coût**

Le coût des placements de portefeuille est déterminé selon la méthode du coût moyen.

**e) Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables par action**

L'augmentation (la diminution) de l'actif net par action présentée aux états du résultat global correspond à la variation de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables liée à l'exploitation, divisée par le nombre moyen pondéré d'actions du FNB qui sont en circulation au cours de l'exercice de présentation de l'information financière.

**f) Transactions des actionnaires**

La valeur à laquelle les actions du FNB sont émises ou rachetées est calculée en divisant la valeur liquidative du FNB par le nombre total d'actions de ce FNB en circulation à la date d'évaluation applicable. Les montants reçus à l'émission d'actions et les montants payés au rachat d'actions sont inclus dans les états de l'évolution de la situation financière. Les ordres de souscription ou de rachat ne sont autorisés que pendant les jours de bourse valables, tels qu'ils sont définis dans le prospectus du FNB.

**g) Montants à recevoir (payer) se rapportant à des actifs de portefeuille vendus (achetés)**

Conformément à la politique de comptabilisation à la date de transaction du FNB visant les achats et ventes, les transactions de vente ou d'achat en attente d'un règlement représentent des montants à recevoir ou à payer relativement à des titres vendus ou achetés, mais qui ne sont pas réglés à la date de clôture.

**h) Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables par action**

L'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables par action est calculé en divisant l'actif net du FNB attribuable aux porteurs d'actions rachetables par le nombre d'actions en circulation du FNB à la date d'évaluation.

**i) Coûts de transaction**

Les coûts de transaction sont les coûts additionnels qui découlent directement de l'acquisition, de l'émission ou de la sortie d'un placement, ce qui comprend les honoraires et commissions payés aux placeurs pour compte, aux conseillers et aux courtiers, les honoraires afférents aux contrats dérivés du FNB et les droits versés aux organismes de réglementation et aux bourses, ainsi que les droits et taxes de transfert applicables. Les coûts de transaction sont passés en charges et imputés aux coûts de transaction dans les états du résultat global.

**j) Modifications de méthodes comptables**

En date du 1<sup>er</sup> janvier 2023, le FNB a adopté *Informations à fournir sur les méthodes comptables (modifications de l'IAS 1 et de l'énoncé de pratiques en IFRS 2)*. Bien que les modifications n'aient pas entraîné de changements de méthodes comptables en soi, elles ont eu une incidence sur les informations sur les méthodes comptables à fournir dans les états financiers.

Les modifications exigent la présentation d'informations « significatives » sur les méthodes comptables plutôt que la présentation d'informations sur les principales méthodes comptables. Les modifications fournissent également des directives quant à l'application du concept d'importance relative aux informations à fournir sur les méthodes comptables, dans le but d'aider les entités à fournir des informations utiles sur les méthodes comptables qui leur sont propres et qui aideront les utilisateurs à comprendre les autres informations dans les états financiers.

**Notes afférentes aux états financiers** (non audité) (suite)

Pour les périodes closes les 30 juin 2024 et 2023

Conformément aux modifications, le gestionnaire a revu les méthodes comptables et a mis à jour, dans certains cas, les informations fournies à la note 3.

**4. ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES ET JUGEMENTS**

Lors de l'établissement des présents états financiers, le gestionnaire a eu recours à son jugement, a fait des estimations et a posé des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable de l'actif, du passif, des produits et des charges. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute modification des estimations est comptabilisée prospectivement.

Le FNB peut détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, y compris des instruments dérivés. La détermination de la juste valeur de ces instruments représente l'information qui a fait l'objet des jugements comptables et des estimations les plus critiques de la part du FNB lors de la préparation des états financiers. Il y a lieu de se reporter à la note 6 pour de plus amples renseignements sur l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers du FNB.

**5. RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS**

Dans le cours normal de ses activités, le FNB est exposé à divers risques financiers liés à ses activités de placement. Le gestionnaire s'efforce de réduire au minimum les effets négatifs de ces risques sur le rendement du FNB en faisant appel à des conseillers en valeurs spécialisés et expérimentés, en suivant quotidiennement les positions du FNB et l'évolution du marché et en ayant recours de façon périodique à des dérivés afin de couvrir certains risques. Le gestionnaire contribue à la gestion des risques en maintenant une structure de gouvernance servant à superviser les activités de placement du FNB et à assurer la conformité de celles-ci avec les stratégies de placement établies par le FNB, les lignes directrices internes et les règles en matière de valeurs mobilières.

Il y a lieu de se reporter au plus récent prospectus de la Société pour une analyse complète des risques liés à un placement dans les actions du FNB. Les risques importants visant les instruments financiers et qui sont propres au FNB sont présentés ci-après et une analyse est incluse à la note B des notes des informations spécifiques au FNB.

**a) Risque de marché**

Le risque de marché correspond au risque que des variations des prix de marché, comme les taux d'intérêt, le cours des actions, les taux de change et les écarts de crédit (sans lien avec les variations de la solvabilité du débiteur ou de l'émetteur), influent sur les revenus du FNB ou sur la juste valeur des instruments financiers qu'il détient. L'objectif de la gestion du risque de marché consiste à gérer et à maintenir les expositions au risque de marché à l'intérieur de paramètres acceptables, tout en optimisant les rendements.

**i) Risque de change**

Le risque de change correspond au risque que des instruments financiers libellés dans des monnaies autres que la monnaie de présentation du FNB fluctuent en raison de variations des taux de change et puissent avoir une incidence défavorable sur le bénéfice et les flux de trésorerie du FNB ou sur la juste valeur des placements qu'il détient.

**ii) Risque de taux d'intérêt**

Le FNB peut être exposé au risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs de ses instruments financiers fluctue avec les taux d'intérêt du marché. En général, la valeur des instruments financiers portant intérêt augmente lorsque les taux d'intérêt baissent; inversement, elle diminue lorsque les taux d'intérêt augmentent. La trésorerie et les équivalents de trésorerie investis à des taux à court terme du marché ont une sensibilité minimale aux fluctuations des taux d'intérêt, puisque ces titres sont généralement détenus jusqu'à leur échéance et sont de courte durée.

## Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

Pour les périodes closes les 30 juin 2024 et 2023

### iii) Risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue par suite de variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change) causées par des facteurs propres à un placement précis, à son émetteur ou causées par tous les facteurs perturbant l'ensemble des instruments négociés sur un marché ou un segment de marché.

Le FNB est exposé à d'autres risques liés au marché qui influenceront sur la valeur de ses placements, y compris la conjoncture économique générale et les conditions du marché, ainsi que les événements ayant une incidence sur certains secteurs de l'économie, certaines industries ou certaines sociétés. Le FNB perd normalement de la valeur les jours où la valeur des titres composant l'indice sous-jacent diminue. Le FNB entend continuer à investir la totalité de son actif, quelles que soient les conditions du marché.

### b) Risque de crédit

Le risque de crédit sur instruments financiers correspond au risque de perte financière pouvant découler du défaut d'une contrepartie de remplir ses obligations envers le FNB. Il découle principalement des titres de créance détenus, et aussi des actifs financiers dérivés, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de même que des autres débiteurs.

À la date de clôture, l'exposition maximale du FNB au risque de crédit représente la valeur comptable des actifs financiers pertinents présentée dans les états de la situation financière, y compris toute valeur de marché positive sur le ou les contrats dérivés du FNB. Ce montant est inscrit au poste « Actifs dérivés » (le cas échéant) dans les états de la situation financière. Le risque de crédit relatif à tout contrat dérivé est concentré sur la contrepartie aux contrats dérivés de ce contrat.

Le gestionnaire gère le risque de crédit en faisant affaire avec des contreparties qu'il croit solvables et qui remplissent les exigences relatives à la cote de solvabilité établies dans le Règlement 81-102.

### c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le FNB éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers qui sont réglés par la remise de trésorerie ou d'un autre actif financier. La politique du FNB et la méthode du gestionnaire de placements en matière de gestion du risque de liquidité consistent à faire en sorte, dans la mesure du possible, que le FNB disposera toujours des liquidités suffisantes pour honorer ses engagements à leur échéance, tant dans des conditions normales que sous contrainte, y compris les rachats d'actions estimés, et ce, sans subir de pertes inacceptables et sans risquer d'entacher sa réputation. En général, les passifs du FNB arrivent à échéance dans un délai de 90 jours. Le gestionnaire gère le risque de liquidité en investissant la majorité de l'actif du FNB dans des placements qui sont négociés sur un marché actif et qui peuvent être aisément cédés. L'objectif du FNB est de détenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour maintenir sa liquidité; par conséquent, le risque de liquidité est jugé minimal pour le FNB.

## 6. ÉVALUATION À LA JUSTE VALEUR

L'IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur* (l'« IFRS 13 ») exige un classement des évaluations à la juste valeur des placements qu'il détient selon une hiérarchie qui se compose de trois niveaux de juste valeur ainsi qu'un rapprochement des transactions et des transferts entre les niveaux de cette hiérarchie. La hiérarchie des données servant à l'évaluation de la juste valeur s'établit comme suit :

- Niveau 1 : les titres qui sont évalués selon des prix cotés sur des marchés actifs.
- Niveau 2 : les titres qui sont évalués selon des données autres que les prix cotés observables, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix).
- Niveau 3 : les titres qui sont évalués selon des données non observables de marché importantes.

## Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

Pour les périodes closes les 30 juin 2024 et 2023

Les changements aux méthodes d'évaluation pourraient entraîner des transferts entre les niveaux assignés aux placements. Le classement des actifs et des passifs du FNB selon la hiérarchie de la juste valeur et les informations additionnelles relatives aux transferts entre les niveaux sont présentés à la note C des notes des informations spécifiques au FNB.

### 7. PRÊT DE TITRES

Afin de générer des rendements supplémentaires, le FNB est autorisé à conclure certaines conventions de prêt de titres avec des emprunteurs qu'il juge acceptables conformément au Règlement 81-102. Aux termes d'une convention de prêt de titres, l'emprunteur doit verser au FNB des honoraires de prêt de titres déterminés, verser au FNB des honoraires d'un montant égal aux distributions que l'emprunteur a reçues sur les titres prêtés, et le FNB doit recevoir une forme acceptable de garantie d'une valeur excédentaire à celle des titres prêtés. Bien que cette garantie soit évaluée à la valeur du marché, le FNB pourrait tout de même être exposé au risque de perte si l'emprunteur ne s'acquittait pas de son obligation de rendre les titres empruntés et si la garantie ne suffisait pas à reconstituer le portefeuille de titres prêtés. Le cas échéant, le revenu tiré de ces transactions de prêt de titres au cours de la période est indiqué dans les états du résultat global du FNB.

Au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023, la valeur totale des titres prêtés et des garanties reçues à la clôture des marchés, le cas échéant, ainsi qu'un rapprochement du revenu tiré du prêt de titres pour les périodes closes les 30 juin 2024 et 2023, le cas échéant, tel qu'il est présenté dans les états du résultat global, sont présentés à la note D des notes des informations spécifiques au FNB.

### 8. LEVIER FINANCIER

L'exposition globale au marché de tous les instruments détenus directement ou indirectement par HRAA, calculée quotidiennement à la valeur du marché, peut être supérieure à la valeur liquidative de HRAA ainsi qu'aux sommes et aux titres détenus à titre de dépôt de couverture afin d'appuyer les activités de négociation de dérivés du FNB. Dans des conditions de marché normales, le levier financier maximal utilisé, directement ou indirectement, par le FNB, exprimé sous forme de ratio de la valeur notionnelle sous-jacente totale des titres et (ou) des positions sur dérivés financiers de HRAA divisée par l'actif net du FNB (le « ratio de levier financier »), ne sera généralement pas supérieur à 3:1.

Le tableau suivant présente les niveaux minimum et maximum de l'effet de levier enregistrés par le FNB au cours de la période close le 30 juin 2024 et l'exercice clos le 31 décembre 2023, le levier financier à la clôture de ces périodes ainsi que le pourcentage approximatif de l'actif net que représente le levier financier.

Exercice/Période clos le	Effet de levier minimum	Effet de levier maximum	Levier financier à la clôture	Pourcentage approximatif de l'actif net
30 juin 2024	1,81:1	2,98:1	2,82:1	282 %
31 décembre 2023	1,30:1	2,92:1	1,90:1	190 %

### 9. ACTIONS RACHETABLES

Le capital autorisé de la Société comprend un nombre illimité de catégories de sociétés d'actions à dividende non cumulatif, rachetables et sans droit de vote pouvant être émises en un nombre illimité de séries, y compris les actions de FNB, ainsi qu'une catégorie d'actions avec droit de vote désignées à titre d'« actions de catégorie J ». Chaque catégorie de société est un fonds d'investissement distinct doté d'objectifs de placement précis et renvoie précisément à un portefeuille de placements distinct. Chaque FNB constituera une catégorie de société distincte.

## Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

Pour les périodes closes les 30 juin 2024 et 2023

Chaque action de FNB habilite son porteur à exprimer une voix aux assemblées des actionnaires de la catégorie de société applicable auxquelles il a le droit de voter. Chaque actionnaire a droit à une participation égale à celle de toutes les autres actions de la même catégorie de société ou série de la catégorie de société relativement à tous les paiements faits aux actionnaires, autres que les remises de frais de gestion, y compris les dividendes et les distributions, et, au moment de la liquidation, à une participation égale au reliquat de l'actif net de la catégorie de société applicable après l'acquittement de toute obligation non réglée attribuable aux actions de FNB de la catégorie de société.

Les actions rachetables émises par le FNB confèrent à l'investisseur le droit d'exiger le remboursement au comptant d'un montant proportionnel à la participation de l'investisseur dans l'actif net du FNB chaque date de rachat. Les objectifs du FNB en matière de gestion des actions rachetables sont d'atteindre l'objectif de placement du FNB et de gérer le risque de liquidité attribuable aux rachats. Le risque de liquidité du FNB attribuable aux actions rachetables est décrit à la note 5.

Un jour de bourse valable, tel qu'il est défini dans le prospectus du FNB, les actionnaires du FNB peuvent i) racheter des actions du FNB, au comptant à un prix de rachat par action de FNB correspondant à 95 % du cours de clôture des actions du FNB concernées à la TSX le jour de prise d'effet du rachat, sous réserve d'un prix de rachat maximal par action de FNB correspondant à la valeur liquidative par action de FNB à la date de prise d'effet du rachat; ou ii) racheter, déduction faite de tous les frais de rachat applicables déterminés de temps à autre par le gestionnaire, à son gré, un nombre prescrit d'actions ou un lot correspondant à un multiple du nombre prescrit d'actions du FNB au comptant dans la devise applicable pour un montant correspondant à la valeur liquidative de ce nombre d'actions de FNB dans cette devise après réception de la demande de rachat; ou iii) un nombre prescrit d'actions ou un lot correspondant à un multiple entier du nombre prescrit d'actions en échange de titres et d'une somme au comptant dans la devise applicable correspondant à la valeur liquidative de ce nombre d'actions de FNB dans cette devise après la réception de la demande de rachat, étant donné qu'un rachat de titres pourra être soumis à des frais de rachat, au gré du gestionnaire.

Les actions du FNB sont émises ou rachetées sur une base quotidienne à la valeur liquidative par action, laquelle est fixée chaque jour ouvrable à 16 h (heure de l'Est).

Si, au cours d'une année d'imposition, la Société était par ailleurs assujettie à l'impôt à l'égard des gains en capital réalisés nets, la Société entend verser, dans la mesure du possible, au plus tard le dernier jour de l'année en question, un dividende sur les gains en capital spécial pour que la Société ne soit pas assujettie à l'impôt sur le revenu sur ces montants en vertu de la Loi de l'impôt (compte tenu de l'ensemble des déductions, des crédits et des remboursements disponibles). Ces distributions peuvent être versées sous la forme d'actions de FNB du FNB pertinent et/ou d'une somme au comptant qui est automatiquement réinvestie dans des actions de FNB du FNB pertinent. Toutes ces distributions payables sous forme d'actions de FNB ou réinvesties dans des actions de FNB du FNB pertinent augmenteront le prix de base rajusté total des actions de FNB pour l'actionnaire de ce FNB. Immédiatement après le versement d'une telle distribution spéciale sous forme d'actions de FNB ou le réinvestissement dans des actions de FNB, le nombre d'actions de FNB de ce FNB en circulation sera automatiquement regroupé de façon que le nombre d'actions de FNB de ce FNB en circulation après cette distribution corresponde au nombre d'actions de FNB de ce FNB en circulation immédiatement avant cette distribution, sauf dans le cas d'un actionnaire non résident dans la mesure où l'impôt doit être retenu à l'égard de la distribution.

Veuillez consulter le plus récent prospectus du FNB pour obtenir une description complète des caractéristiques de souscription et de rachat des actions du FNB.

Un tableau du nombre d'actions émises par souscription, du nombre d'actions rachetées, du nombre total et moyen d'actions en circulation au cours des périodes de référence considérées est présenté à la note E des notes des informations spécifiques au FNB.

## Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

Pour les périodes closes les 30 juin 2024 et 2023

### 10. CHARGES ET AUTRES TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

#### Frais de gestion

Le gestionnaire assure ou supervise la prestation de services administratifs requis par le FNB, y compris notamment la négociation de contrats avec certains tiers fournisseurs de services tels que les gestionnaires de portefeuille, les dépositaires, les agents chargés de la tenue des registres, les agents des transferts, les auditeurs et les imprimeurs; l'autorisation du paiement des frais d'exploitation engagés au nom du FNB; les arrangements de la tenue à jour des registres comptables du FNB; la préparation des rapports à l'intention des actionnaires et des autorités de réglementation des valeurs mobilières compétentes; le calcul du montant des distributions faites par le FNB et l'établissement de la fréquence de telles distributions; la préparation des états financiers, des déclarations de revenus et des informations financières et comptables selon ce qu'exige le FNB; l'assurance que les actionnaires reçoivent les états financiers et autres rapports suivant ce que la loi applicable exige de temps à autre; l'assurance que le FNB se conforme à toutes les autres exigences réglementaires, notamment les obligations d'information continue du FNB en vertu des lois applicables en valeurs mobilières; l'administration des achats, des rachats et autres opérations liées aux actions du FNB; et la gestion des demandes des actionnaires du FNB et la communication avec ceux-ci. Le gestionnaire fournit des locaux et du personnel pour assurer ces services, si ceux-ci ne sont fournis par aucun autre fournisseur de services du FNB. Le gestionnaire supervise également les stratégies de placement du FNB pour s'assurer que le FNB se conforme à ses objectifs de placement, à ses stratégies de placement et à ses restrictions et pratiques en matière de placement.

En contrepartie de ces services, le gestionnaire touche des frais de gestion mensuels correspondant à un taux annuel de 0,85 % de la valeur liquidative des actions du FNB, plus les taxes de vente applicables, calculés et cumulés quotidiennement et versés mensuellement à terme échu.

Le sous-conseiller est rémunéré à même les frais de gestion pour les services qu'il a fournis, sans autre coût pour le FNB. Toute charge du FNB ayant fait l'objet d'une renonciation ou d'une prise en charge par le gestionnaire est versée à même les frais de gestion reçus par le gestionnaire.

#### Autres charges

À moins que le gestionnaire n'y renonce ou les rembourse, le FNB paie l'ensemble de ses charges d'exploitation, notamment les honoraires des auditeurs, les frais liés aux services offerts par le fiduciaire et le dépositaire, les coûts associés à l'évaluation, à la comptabilité et à la tenue de registres, les frais juridiques, les frais autorisés relatifs à la préparation et au dépôt de prospectus, les coûts liés à l'envoi de documents aux porteurs de parts, les droits d'inscription à la cote d'une bourse et les frais annuels connexes, les droits de licence relatifs à un indice (le cas échéant), les frais payables à Services de dépôt et de compensation CDS inc., les frais bancaires et les intérêts, les charges extraordinaires, les coûts liés à la préparation et à la communication des rapports à l'intention des porteurs de parts et les coûts liés à la prestation de services, les honoraires de l'agent chargé de la tenue des registres et de l'agent des transferts, les coûts associés au comité d'examen indépendant, l'impôt sur le résultat, les taxes de vente, les commissions et les frais de courtage, ainsi que les retenues fiscales.

Le gestionnaire pourrait, de lui-même, renoncer à une partie des frais autrement payables par le FNB ou en prendre une partie à sa charge. Ces renoncations ou absorptions peuvent être interrompues en tout temps par le gestionnaire ou être poursuivies indéfiniment, au gré de ce dernier.

#### Rémunération au rendement

Le FNB verse au gestionnaire une rémunération au rendement, s'il y a lieu, correspondant à 15 % du montant par lequel le rendement du FNB, à toute date à laquelle la rémunération au rendement doit être versée, i) excède le plus élevé des montants suivants entre :

**Notes afférentes aux états financiers** (non audité) (suite)

Pour les périodes closes les 30 juin 2024 et 2023

a) la valeur liquidative initiale par action de FNB; ou b) la valeur liquidative par action de FNB la plus élevée utilisée antérieurement pour calculer une rémunération au rendement qui a été versée (le « niveau record »); et ii) est supérieure à un rendement annualisé de 3 %.

La rémunération au rendement doit être calculée et cumulée quotidiennement et doit être versée au moins une fois par trimestre, à terme échu, aux dates fixées par le gestionnaire, ainsi que les taxes applicables. Le FNB a cumulé néant en rémunération au rendement pour la période close le 30 juin 2024 (néant en 2023), et celle-ci figure à l'état du résultat global. La rémunération au rendement à payer au gestionnaire au 30 juin 2024 était de néant (néant au 31 décembre 2023) et était incluse dans les frais d'exploitation à payer figurant aux états de la situation financière, le cas échéant.

**11. COMMISSIONS DE COURTAGE, RABAIS DE COURTAGE SUR TITRES GÉRÉS ET TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES**

Les commissions de courtage payées relativement à des transactions sur titres peuvent comprendre des montants payés aux parties liées du gestionnaire pour des services de courtage fournis au FNB.

Les services de recherche et d'utilisation de systèmes reçus en contrepartie des commissions générées auprès de certains courtiers sont généralement qualifiés de rabais de courtage sur titres gérés.

En plus des éléments présentés à la note F des notes des informations spécifiques au FNB, les frais de gestion versés au gestionnaire dont il est question à la note 9 sont inscrits dans les transactions entre parties liées, puisque le gestionnaire est considéré comme étant une partie liée du FNB. Les frais de gestion payables par le FNB au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023 figurent aux états de la situation financière.

La rémunération payée au comité d'examen indépendant est également inscrite dans les transactions avec des parties liées. Les frais de gestion et la rémunération payée au comité d'examen indépendant figurent aux états du résultat global.

Le FNB peut investir dans d'autres FNB gérés par le gestionnaire ou ses affiliés, conformément aux objectifs et stratégies de placement du FNB. Ces placements, le cas échéant, sont présentés au tableau des placements.

**12. GARANTIES DÉTENUES PAR LES NÉGOCIANTS-COMMISSAIRES EN CONTRATS À TERME**

Le FNB pourrait détenir des comptes auprès de négociants-commissaires en contrats à terme, afin que ces derniers procèdent à la négociation de contrats à terme. Le cas échéant, la négociation de contrats à terme comprend, sans pour autant s'y limiter, les contrats à terme sur devises et sur titres à revenu fixe à des fins de couverture. Les négociants-commissaires exigent le maintien de dépôts de couverture minimaux. Ces exigences sont satisfaites par la garantie donnée par le FNB et détenue par ces négociants-commissaires. Les garanties détenues par les négociants-commissaires sont prises en compte au poste « Dépôts de couverture » aux états de la situation financière. Au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023, les garanties détenues par les négociants-commissaires se détaillaient ainsi :

Au	Garanties détenues par les négociants-commissaires
30 juin 2024	18 751 975 \$
31 décembre 2023	14 139 358 \$

**Notes afférentes aux états financiers** (non audité) (suite)

Pour les périodes closes les 30 juin 2024 et 2023

**13. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT**

La Société est admissible et entend être admissible, à tous les moments pertinents, à titre de « société de placement à capital variable » au sens donné à ce terme dans la Loi de l'impôt. Bien que la Société puisse émettre un nombre illimité de catégories en un nombre illimité de séries, elle devra (à l'instar de toute autre société de placement à capital variable possédant une structure à plusieurs catégories) calculer son revenu et ses gains en capital nets aux fins de l'impôt en tant qu'entité unique. La totalité des revenus, des dépenses déductibles, des pertes autres qu'en capital, des gains en capital et des pertes en capital de la Société se rapportant à tous ses portefeuilles de placement et les autres éléments pertinents à l'égard de sa situation fiscale (y compris les caractéristiques fiscales de tous ses actifs) seront pris en compte au moment d'établir le revenu (et le revenu imposable) ou la perte de la Société et les impôts applicables payables par celle-ci dans son ensemble.

À titre de société de placement à capital variable, la Société a le droit, dans certaines circonstances, à un remboursement de l'impôt qu'elle paie à l'égard de ses gains en capital réalisés nets selon une formule fondée en partie sur le rachat des actions de FNB. Par ailleurs, à titre de société de placement à capital variable, la Société aura le droit de maintenir un compte de dividendes sur les gains en capital à l'égard de ses gains en capital réalisés nets et au moyen duquel elle peut choisir de verser des dividendes qui sont traités comme des dividendes sur les gains en capital entre les mains des actionnaires.

Dans la mesure où la Société gagne un revenu net (sauf les dividendes de sociétés canadiennes imposables et certains gains en capital imposables et compte tenu des déductions disponibles), notamment à l'égard d'opérations sur instruments dérivés, de l'intérêt et du revenu qui lui sont payés ou payables par une fiducie résidente du Canada, la Société sera assujettie à l'impôt sur le revenu relativement à ce revenu net et aucun remboursement ne sera possible à cet égard.

La Société peut, à son gré, verser des dividendes spéciaux de fin d'exercice aux actionnaires sous forme d'un dividende sur les gains en capital si la Société a des gains en capital imposables nets sur lesquels elle devrait par ailleurs payer de l'impôt, ou afin de recouvrer des impôts remboursables qu'elle ne pourrait pas par ailleurs recouvrer au versement de distributions en espèces régulières.

La Société adoptera une politique afin d'établir comment elle répartira le revenu et les gains en capital efficacement sur le plan fiscal entre les catégories de société d'une façon qu'elle juge équitable, cohérente et raisonnable pour tous les actionnaires. Le montant des dividendes, le cas échéant, versés aux actionnaires sera fondé sur cette politique relative à la répartition fiscale, qui sera approuvée par le conseil d'administration de la Société.

**14. PERTES FISCALES REPORTÉES EN AVANT**

Si la Société a réalisé une perte en capital nette dans une année d'imposition, cette perte en capital ne peut être attribuée aux actionnaires, mais la Société peut la reporter rétrospectivement sur trois ans ou prospectivement sur une période indéfinie afin de compenser les gains en capital qu'elle a réalisés. Les pertes autres qu'en capital subies par la Société au cours d'une année d'imposition ne peuvent pas être réparties parmi les actionnaires de la Société, mais elles peuvent être reportées rétrospectivement sur trois ans ou prospectivement sur vingt ans pour compenser le revenu (y compris les gains en capital imposables).

**Notes afférentes aux états financiers** (non audité) (suite)

Pour les périodes closes les 30 juin 2024 et 2023

Au 31 décembre 2023, la Société et ses entités en propriété exclusive disposaient de pertes en capital nettes ou de pertes autres qu'en capital, les pertes autres qu'en capital expirant comme suit :

Pertes en capital nettes	Pertes autres qu'en capital	Année d'expiration des pertes autres qu'en capital
1 326 394 679 \$	126 121 \$	2028
	1 961 149 \$	2029
	5 668 871 \$	2030
	3 237 571 \$	2031
	3 138 653 \$	2032
	153 021 428 \$	2033
	230 454 838 \$	2034
	447 405 094 \$	2035
	74 326 117 \$	2036
	266 066 173 \$	2037
	118 767 474 \$	2038
	191 271 535 \$	2039
	1 073 403 752 \$	2040

**15. COMPENSATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS**

Dans le cours normal de ses activités, le FNB peut conclure diverses conventions-cadres de compensation ou ententes similaires qui ne satisfont pas aux critères de compensation aux états de la situation financière. Toutefois, dans certaines circonstances telles qu'une faillite ou une résiliation de contrats, les montants connexes peuvent être compensés. Les montants admissibles à une compensation, le cas échéant, sont présentés à la note G des notes des informations spécifiques au FNB.

**16. PARTICIPATION DANS DES FILIALES, DES ENTITÉS ASSOCIÉES ET DES ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES**

Le FNB pourrait investir dans d'autres FNB dans le cadre de ses stratégies de placement (le(s) « FNB détenu(s) »). En général, la nature et l'objectif de ces FNB détenus consistent à gérer les actifs pour le compte d'investisseurs tiers conformément à leurs objectifs de placement. Ces FNB sont financés par l'émission d'actions ou de parts aux investisseurs.

Pour déterminer si le FNB exerce un contrôle ou a une influence notable sur un FNB détenu, il évalue ses droits de vote, l'exposition à des rendements variables, et sa capacité d'utiliser ses droits de vote pour influencer sur le montant des rendements. Dans les cas où le FNB exerce un contrôle sur un FNB détenu, il est considéré comme une entité d'investissement aux termes de l'IFRS 10, *États financiers consolidés* et il comptabilise par conséquent les placements qu'il contrôle à la juste valeur par le biais du résultat net. Le but principal du FNB est défini par ses objectifs de placement et celui-ci a recours à ses stratégies de placement telles qu'elles sont définies dans son prospectus pour atteindre ces objectifs. Le FNB mesure et évalue à la juste valeur la performance de tout FNB détenu.

Les FNB détenus sur lesquels le FNB exerce un contrôle ou a une influence notable sont classés comme filiales ou entités associées, respectivement. Tout autre FNB détenu est classé comme entité structurée non consolidée. Les FNB détenus peuvent être gérés par le gestionnaire, les membres de son groupe ou des gestionnaires tiers.

**Notes afférentes aux états financiers** (non audité) (suite)

Pour les périodes closes les 30 juin 2024 et 2023

Les placements dans les FNB détenus sont exposés au risque de prix découlant des incertitudes relatives aux cours futurs de ces FNB détenus. L'exposition maximale aux pertes découlant de participations dans des FNB détenus correspond au total de la juste valeur du placement dans ces FNB détenus à tout moment. La juste valeur des FNB détenus, le cas échéant, est présentée dans les placements dans les états de la situation financière, et dans le tableau des placements, et plus en détail à la note H des notes des informations spécifiques au FNB.

—  
GLOBAL X INVESTMENTS CANADA INC.  
55, AVENUE UNIVERSITY, BUREAU 800 |  
TORONTO, ON M5J 2H7

—  
1-866-641-5739 OU  
416-933-5745  
INFO@GLOBALX.CA

**GLOBAL X**  
par Mirae Asset